

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE.....	6
INTERET DES COMPETENCES VETERINAIRES AU SEIN DES ARMEES.....	6
ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES	7
ETRANGERS : France, Etats-Unis et Côte-d'Ivoire	7
A. SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES DE FRANCE.....	8
1. Organisation	8
2. Missions	10
a. Hygiène des aliments et de la restauration collective.....	10
b. Plans de maîtrise des risques zoonitaires et phytosanitaires (PMSO).....	11
c. Santé animale	12
d. Formation et expertise-conseil	12
e. Cas particuliers : soutien des forces en opération extérieure.....	13
B. SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES DES ETATS-UNIS.....	14
1. Organisation	14
2. Missions	15
a. Hygiène des aliments	15
b. Santé, protection et prévention des maladies zoonotiques	16
c. Recherche et développement	16
d. Engagement en opération extérieure	16
C. SERVICE VETERINAIRE MILITAIRES DE CÔTE D'IVOIRE.....	17
1. Organisation.....	17
2. Missions.....	18
a. Santé animale	18
b. Hygiène des aliments	18
c. Formation	19
d. Perspectives	19
DEUXIEME PARTIE.....	21
ETAT DES LIEUX DES SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES DU CAMEROUN.....	21
A. PRESENTATION DU CAMEROUN	22
1. Historique.....	22

2. Géographie.....	23
3. Risques sanitaires.....	23
4. Forces de défense.....	25
B. ETAT DES LIEUX DES SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES.....	27
1. Service de santé des armées.....	27
a. Organisation.....	27
b. Missions.....	28
2. Constat.....	29
3. Evaluation des besoins en médecine vétérinaire.....	30
a. Matériels et méthode.....	30
b. Résultats.....	31
4. Discussion.....	37
5. Moyens proposés.....	42
a. Activité de santé publique vétérinaire.....	42
b. Activités de santé et protection animal.....	44
c. Cas particuliers.....	46
C. MODELE D'ORGANISATION DU SERVICE VETERINAIRE MILITAIRE	49
1. Organisation	49
a. Organigramme général.....	49
b. Maillage territorial.....	51
2. Modalité de l'exercice des compétences vétérinaires.....	52
a. Soutien vétérinaire	52
b. Collaboration avec les services vétérinaires de l'Etat	53
c. Audits et rapports d'activités	53
3. Moyens logistiques.....	54
a. Ressources humaines.....	54
b. Ressources financières	56
c. Infrastructures et équipements.....	56
CONCLUSION.....	58
GLOSSAIRE.....	59
BIBLIOGRAPHIE.....	61
ANNEXE.....	66

Index des illustrations : figures

Figure 1 : Insignes du service de santé des armées et du corps des vétérinaires militaires (DCSSA)...	8
Figure 2 : Organigramme de la Direction centrale du service de santé des armées de France.....	9
Figure 3 : Organigramme des services territoriaux.....	10
Figure 4 : Insignes du service de santé et vétérinaires militaires des Etats-Unis (LAWLER, 2008)..	14
Figure 5 : Organigramme du département médical des USA.....	15
Figure 6 : Insignes du service de santé et service vétérinaire de Côte-d'Ivoire (DIABATE, 2008)..	17
Figure 7 : Organisation du service vétérinaire des armées de la Côte-d'Ivoire.....	18
Figure 8 : Cameroun sous tutelle française et anglaise (MVENG et NKOUMBA, 1980).....	22
Figure 9 : Régions militaires et de Gendarmerie du Cameroun (MEDJO, 2009).....	26
Figure 10: Organisation de la direction de la santé militaire.....	27
Figure 11 : Organigramme des services extérieurs de santé.....	28
Figure 12 : Cuisines militaires dans les casernements (NKO'O ELLA, 2009).....	33
Figure 13 : Ration de combat : "Pote-pote" (NKO'O ELLA, 2009).....	40
Figure 14 : Mise en condition des chevaux par une équipe technique française (DIJOUX, 2006)....	41
Figure 15 : Attributions et subordinations des vétérinaires militaires (MEDJO, 2009).....	50
Figure 16 : Nouvelle organisation de la Direction de santé militaire (MEDJO, 2009).....	50
Figure 17 : Maillage territorial.....	51

Index des illustrations : tableaux

Tableau 1 : Risques sanitaires au Cameroun et dans certains pays limitrophes (MEDJO, 2008).....	29
Tableau 2 : Représentation globale des activités vétérinaires (C MEDJO, 2009).....	36
Tableau 3 : Représentation des missions de santé publique vétérinaire (C MEDJO, 2009).....	37
Tableau 4 : Présence et effectifs des animaux dans les forces armées (MEDJO, 2009).....	40

INTRODUCTION

L'intérêt des forces armées à disposer des compétences vétérinaires a été reconnu par le soutien médical des chevaux qui ont massivement participé aux campagnes des différentes guerres mondiales. Cependant, avec l'essor fulgurant de la mécanisation des moyens de défense, le nombre d'animaux va de plus en plus diminuer, entraînant progressivement le transfert de ces compétences vers la démarche globale de protection et d'amélioration de la santé du soldat. Aujourd'hui, le principal rôle des vétérinaires réside dans la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments (inspection des viandes et des denrées alimentaires d'origine animale ou non), la participation aux campagnes de recherche médicale, aux activités de prévention contre les agents parasitaires, infectieux ou toxiques et à la lutte contre les zoonoses.

Cette évolution de compétences vétérinaires rejoint également le contrôle progressif des maladies transfrontalières initié par différentes organisations internationales de protection contre les risques sanitaires [organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation Mondiale de la Santé Animale anciennement appelée Office International des épizooties (OMSA/OIE), food and agriculture organisation (FAO) etc]. Le but étant de définir et d'organiser les modalités pratiques de l'application du concept de santé publique vétérinaire par les pays membres et en particulier pour les composantes militaires. Pour atteindre cet objectif, les différents services de santé des armées (SSA) doivent se doter d'un service vétérinaire efficace, durable et capable de faire contrôler la législation nationale et internationale.

En constatant cet intérêt, nous pouvons nous demander pourquoi les services de santé des armées du Cameroun, ne disposeraient pas de compétences vétérinaires, d'autant plus qu'ils possèdent un escadron de cavalerie, déploient des observateurs dans des zones de conflits extérieurs (Tchad, République Centrafricaine), alimentent un grand nombre de soldats en temps de paix, comme en opération extérieure à Bakassi notamment et qu'ils ont défini réglementairement le statut des vétérinaires militaires.

Pour répondre à cette question, nous procéderons à l'état des lieux des services vétérinaires militaires. L'objectif est, d'une part, d'obtenir des informations objectives et exploitables nécessaires pour une évaluation des besoins et, d'autre part, de proposer les moyens à mettre en œuvre. Auparavant, pour démontrer l'intérêt de ces compétences particulières, nous présenterons une analyse comparative de trois services vétérinaires militaires étrangers : France, Etats-Unis et Côte-d'Ivoire.

PREMIERE PARTIE

INTERET DES COMPETENCES VETERINAIRES AU SEIN DES ARMEES

ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES ETRANGERS : France, Etats-Unis et Côte-d'Ivoire

L'analyse comparative de trois services vétérinaires étrangers (France, Etats-unis et Côte-d'Ivoire), bien qu'étant d'importance très variable, permet de démontrer l'intérêt des compétences vétérinaires au sein des forces armées et de décliner les principales activités vétérinaires en fonction du contexte du Cameroun. Le choix de ces services a pour objectif non seulement de présenter les principaux domaines de compétence des vétérinaires militaires mais également de tenir compte de modèles représentatifs du monde (tels que la France et les USA) et surtout de la réalité de certains pays d'Afrique (comme la Côte-d'Ivoire).

Avant de procéder à cette analyse, il est important de définir les mots clés suivants :

Santé publique vétérinaire, désigne l'ensemble des actions qui sont en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous-produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'Homme, c'est à dire son bien-être, physique, moral et social. Elle couvre les champs d'intervention relatifs à la santé et à la protection des animaux, la sécurité sanitaire des aliments et la préservation de l'environnement¹

Services vétérinaires, désignent les structures gouvernementales et non gouvernementales chargées de mettre en œuvre les mesures relatives à la santé et au bien-être des animaux, ainsi que les autres normes et lignes directrices recommandées dans le code terrestre et le code sanitaire pour les animaux aquatiques².

Vétérinaire, désigne une personne enregistrée ou agréée par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour exercer la médecine vétérinaire dans ce pays.

Ces deux dernières définitions englobent toutes les corporations de la médecine vétérinaire. Cependant, pour les besoins de l'étude, nous nous limiterons au niveau militaire car le soutien vétérinaire est au profit d'une population spécifique. Toutefois les activités des vétérinaires militaires peuvent avoir des répercussions, à l'échelle nationale voire internationale, qui doivent être prises en compte dans l'état sanitaire du pays.

1 : ENSV : [santé publique vétérinaire](http://blanc.vet-lyon.fr/ensv) : [http://blanc.vet-lyon.fr/ensv], consulté le 20 septembre 2009

2 : OIE/OMSA : [http://www.oie.int/fr/OIE/organisation/fr_vet_serv.htm], (consulté le 20 juin 2008).

A. SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES DE FRANCE

1. Organisation

Figure 1 : Insignes du service de santé des armées et du corps des vétérinaires militaires (DCSSA)



Le corps des vétérinaires militaires français, représenté par l'insigne de la figure 1, a été intégré au sein de la direction du service de santé des armées (DCSSA) en 1977. L'exercice des compétences a été rendu pérenne plusieurs années plus tard par le décret du 14 juillet 1991 (MILHAUD, (2003). Cette période marque d'une part, la fin de l'équation «vétérinaire militaire égal cheval» et d'autre part, le développement des missions de santé publique vétérinaire au profit du combattant. Toutefois, le soutien médical des animaux continue toujours à être pratiqué dans les unités à grande concentration d'animaux. Il s'agit notamment de l'école d'application de l'arme blindée cavalerie (EAABC) de Saumur, de la garde républicaine de Paris, du centre sportif équestre militaire (CSEM) de Fontainebleau et du centre de cynotechnique de Suippes.

Suite à ce rattachement, l'instruction N° 915/DEF/DCSSA/AJA/2/D, du 1^{er} août 2003, intègre le bureau vétérinaire (BV) à la sous-direction action scientifique et technique (figure 2).

Ce bureau vétérinaire à vocation technique, est sous la supervision d'un vétérinaire inspecteur installé à l'hôpital du Val-de-Grâce de Paris. Composé d'un vétérinaire chef de service et de son adjoint, il a pour objectif de piloter toutes les activités au niveau national.

Le maillage territorial est quant à lui, régi par l'instruction N° 3265/DEF/DCSSA/AST/VET du 7 juillet 2000 qui a été abrogée par l'instruction N° 3300/DEF/DCSSA/OSP/OORI/ORG du 11 mai 2005. Celle-ci, suit le découpage des régions de défense interarmées. De ce fait, les services vétérinaires dépendent des directeurs régionaux du service de santé et sont en liaison avec les états-majors de région. Ces services, dont l'organisation est présentée dans la figure 3 assurent le soutien vétérinaire sur tout le territoire.

Figure 2 : Organigramme de la Direction centrale du service de santé des armées de France

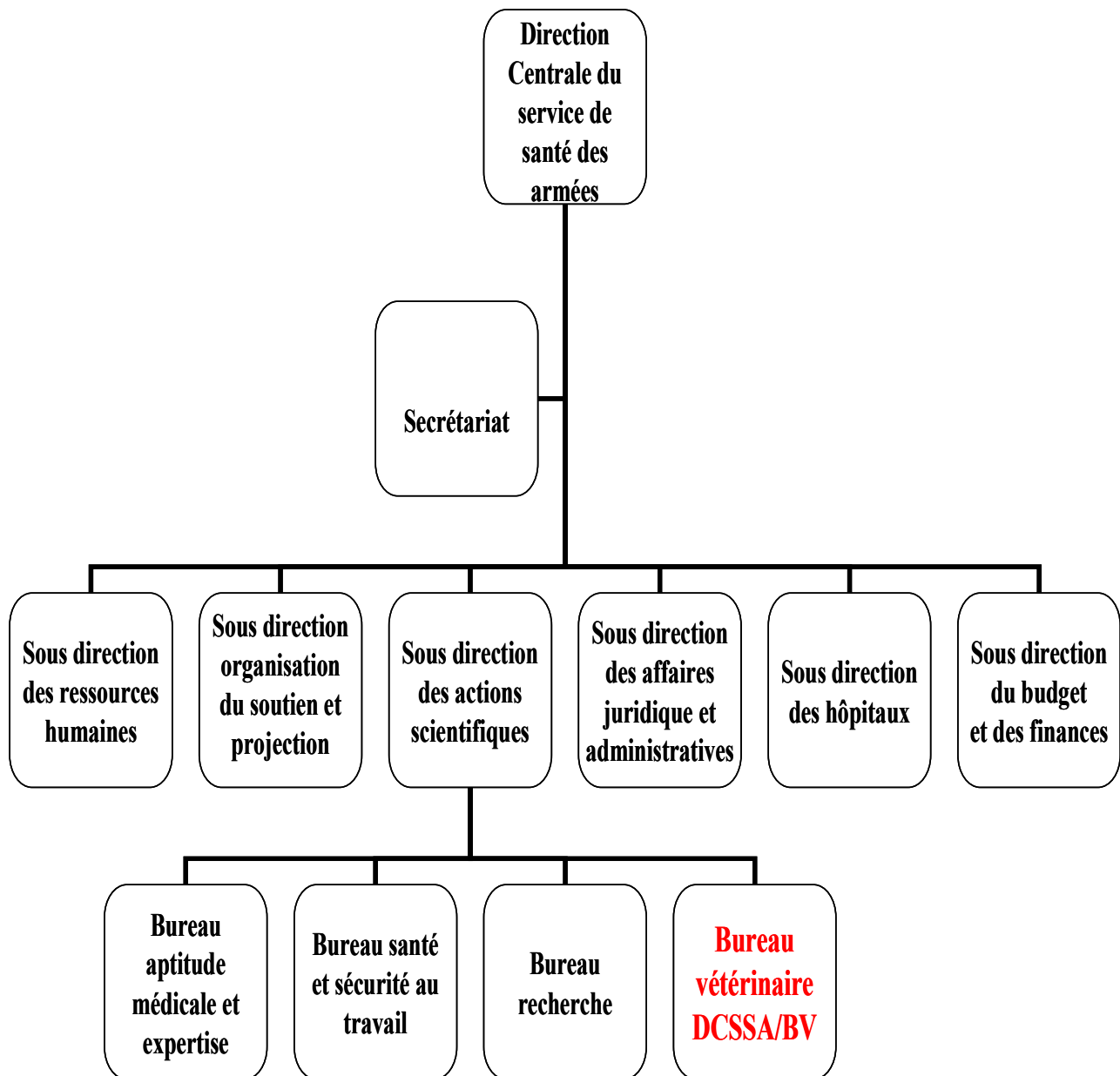
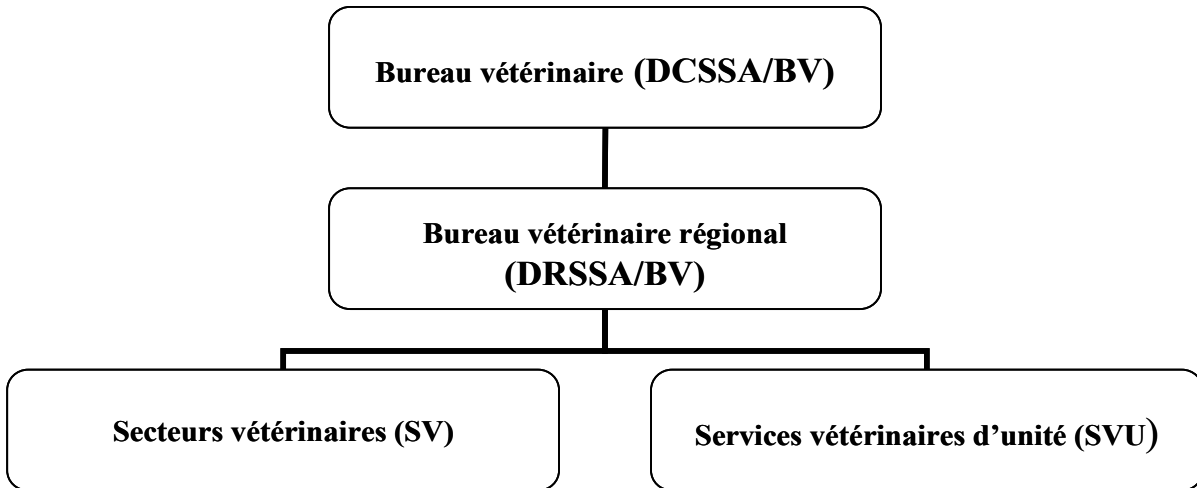


Figure 3 : Organigramme des services territoriaux



2. Missions

L'exercice des compétences, actuellement assuré par quatre vingt un vétérinaires est régi par l'instruction 3621/DEF/DCSSA/OL/O ERI/ORG du 7 juillet 2000. Celle-ci a été abrogée par l'instruction N° 2115/DF/DCSSA/AST/VET du 26 juillet 2005, qui suit la démarche qualité, conformément à la norme européenne EN ISO/CEI/17020 de mars 2005. L'objectif de cette démarche étant la mise en œuvre d'un système de gestion des activités vétérinaires permettant d'assurer l'harmonisation ou l'uniformisation de leur fonctionnement. Ces missions confiées aux vétérinaires militaires sont exercées sur le territoire de la métropole, dans les départements d'Outre-mer et sur les théâtres d'opération extérieure (TOE).

a. Hygiène des aliments et de la restauration collective

La sécurité sanitaire des aliments est l'une des missions majeures du soutien des forces armées. L'organisation du contrôle officiel des aliments destinés à être consommés dans les organismes placés sous l'autorité du ministère de la défense, incombe aux vétérinaires militaires. Ce contrôle s'exerce tout au long des filières agroalimentaires, depuis l'achat des denrées brutes ou transformées jusqu'à la distribution au consommateur final. Pour atteindre ces objectifs, les vétérinaires assurent :

D'une part, le contrôle de l'hygiène des aliments en restauration collective et les contrôles techniques auprès des fournisseurs.

Sur les échantillons de denrées alimentaires prélevés, ils procèdent à des autocontrôles dans le cadre de la prévention des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).

D'autre part, en tant que conseillers techniques du commandement, ils donnent des avis lors de l'élaboration de tout projet de construction ou de rénovation des locaux de restauration ainsi que lors des clauses techniques relatives aux approvisionnements des denrées alimentaires ou des commissions d'attribution des marchés correspondants.

b. Plans de maîtrise des risques zoonosaires et phytosanitaires (PMSO³)

En matière de lutte contre les zoonoses, le vétérinaire militaire est le conseiller technique du commandement. A ce titre, dans les enceintes militaires, il lutte contre les animaux errants, vecteurs de maladies zoonotiques comme la rage, la trichinellose ou l'ehrlichiose et applique les mesures de prophylaxie sanitaire (vaccination des effectifs équinés et canins). MARIE *et al.* (2005) montrent que ces charges sont accrues sur les TOE car le niveau sanitaire de ces pays est méconnu et les militaires, de par leur mobilité, sont des vecteurs potentiels de dangers.

Pour éviter et réduire l'introduction ou la réintroduction de ces agents pathogènes sur le territoire français et participer à la protection nationale, le vétérinaire met en place des plans de maîtrise des risques zoonosaires et phytosanitaires au retour des militaires des théâtres d'opération extérieure [MEDJO, (2008) et TROMBINI, (2008)]. Les principales mesures préventives applicables avant tout départ d'un théâtre, sont :

- l'application des règles des 3D c'est-à-dire nettoyage-désinfection, dératisation et désinsectisation de tout le matériel roulant ou non ;
- interdiction des animaux mascottes ;
- le respect des prescriptions relatives à l'importation des animaux et des trophées.

Afin d'alimenter le réseau de veille sanitaire et d'alerte, un groupe de travail en épidémiologie animale, détecte l'émergence et la réémergence des maladies animales potentiellement zoonotiques, évalue les risques biologiques et environnementaux auxquels sont exposés les hommes ou les animaux et assure les enquêtes épidémiologiques (ROUS, 2005).

Le PMSO tient compte sur les TOE, de la réglementation sanitaire internationale, du mandat des forces en présence (exemple : l'organisation du traité transatlantique nord (OTAN) ou l'organisation des nations unies (ONU)) et de la participation des autorités locales.

3 PMSO: acronyme signifiant : plans de maîtrise de risques sanitaires à visés opérationnels.

Au niveau national, il est soutenu d'abord par le protocole de coopération entre la DCSSA et la DGAI (direction générale de l'alimentation), relatif à la mise en œuvre au sein du ministère de la Défense, des actions de santé publique vétérinaire et des contrôles officiels et ensuite par l'article 10 de l'arrêté ministériel du 19 septembre 2007.

c. Santé animale

Actuellement, le ministère de la défense dispose d'effectifs animaux de plus en plus réduits. Ces animaux (chiens, chevaux et pigeons voyageurs) regroupés dans des unités spécifiques, ont des missions très précises (exemple : la participation des chevaux aux honneurs et aux cérémonies militaires, la recherche des stupéfiants ou des personnes dans les décombres etc.

Pour assurer la mise en condition de ces animaux, les vétérinaires pratiquent les soins médico-chirurgicaux et gèrent le ravitaillement des médicaments et du matériel. Ils mettent en œuvre des mesures de prophylaxie sanitaire, enregistrent des pièces sanitaires (livrets sanitaires, cahiers de visite, registre journalier, etc. et pratiquent les visites réglementaires (achat et reformes). Dans les laboratoires militaires, ils veillent au respect des règles de la bioéthique et du bien-être des modèles animaux.

d. Formation et expertise-conseil

Les vétérinaires sont les conseillers techniques du commandement en matière de formation. De ce fait, ils conseillent la formation spécifique du personnel militaire en terme de sécurité des aliments, de prévention des risques sanitaires, de santé et de protection des animaux. Par ailleurs, ils effectuent des expertises au profit du commandement.

Pour cela, ils établissent les procédures de contentieux expertisent toutes les activités vétérinaires, notamment les dommages causés par les animaux lors des manœuvres.

En matière de contrôle officiel, contrairement à leurs homologues du ministère de l'agriculture, les vétérinaires militaires donnent plus de conseils aux établissements relevant du ministère de la défense qu'ils ne les contrôlent.

L'objectif est de permettre à ces organismes d'atteindre facilement le niveau d'hygiène souhaité par la réglementation.

e. Cas particuliers : soutien des forces en opération extérieure

En opération extérieure (OPEX), le soutien vétérinaire est axé sur l'hygiène des aliments et surtout de l'eau destinée à la consommation humaine car, la consommation d'aliments de mauvaise qualité engendrerait des conséquences graves. Par conséquent, les vétérinaires contrôlent d'une part, la qualité physico-chimique, bactériologique et la chloration au cours du stockage de l'eau et d'autre part, font appliquer les règles minimales de bonnes pratiques d'hygiène et les principes de la méthode HACCP (hasard analysis critical control point). Cependant, selon DESMET, (1995), de nombreux problèmes sont rencontrés à cause de la vétusté des infrastructures et la gestion de ceux-ci se fait au cas par cas.

Par ailleurs, les vétérinaires assurent la maîtrise de l'environnement biologique, dans lequel évoluent les combattants et les animaux de toutes origines, réservoirs d'agents pathogènes . Les militaires et leurs matériels, présentent, un risque potentiel de transfert de ces agents pathogènes vers la métropole (KERVELLA, 2007).

C'est pourquoi, des mesures de prophylaxie sanitaire et des plans de maîtrise de risques zoo-sanitaires et phytosanitaires sont systématiquement pratiqués sur les personnels et les animaux pendant et à leur retour des TOE.

Bien que les réformes générales des politiques publiques (RGPP) réclament la diminution des effectifs voire la refonte de certaines spécialités au Ministère de la Défense, la présence des vétérinaires au sein de la DCSSA trouve sa justification à travers tout ce panel de compétences spécifiques.

Pour répondre aux attentes du commandement et valoriser leurs compétences, ces vétérinaires participent en permanence à des formations continues axées sur la santé publique vétérinaire, la médecine de catastrophe, la gestion des épizooties majeures, etc.

B. SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES DES ETATS-UNIS

1. Organisation

Figure 4 : Insignes du service de santé et vétérinaires militaires des Etats-Unis (LAWLER, 2008)



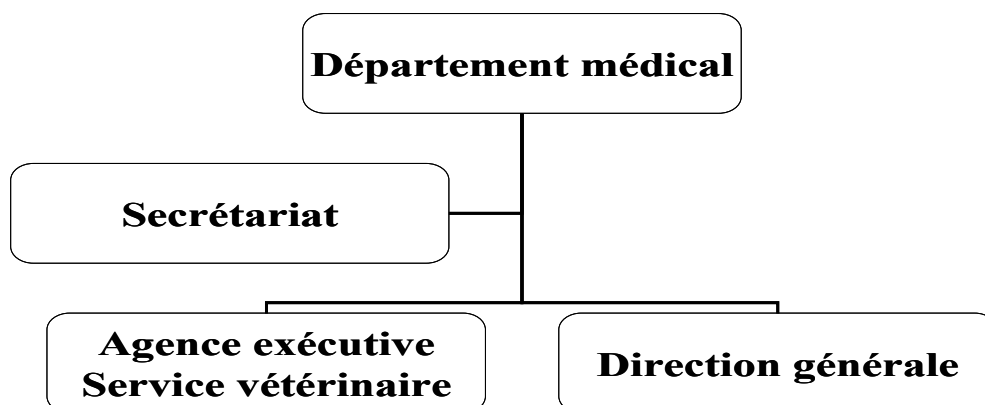
L'historique des services vétérinaires militaires des Etats-Unis est similaire à celui de la France car l'intérêt des compétences vétérinaires a été reconnu grâce au soutien médical des effectifs équins pendant les guerres mondiales (KESTER, 1996). En revanche, depuis 1972, l'expansion de ce service est étroitement liée au développement général de la profession vétérinaire. Cependant, ce n'est qu'après la guerre hispano-américaine et lors du congrès du 3 juin 1916, que le corps des vétérinaires militaires a été officiellement créé (VROEGINDEWEY, 2006).

Le service vétérinaire représenté par la figure 4, est appelé Army Veterinary Service and Department of Defense (DODVSA) et fait partie intégrante de l'agence exécutive du département médical de l'armée (figure 5)⁴. Il est constitué de sept cent vétérinaires et de quatre cent auxiliaires vétérinaires (ROUS, 2005)⁵.

4 : VROEGINDEWEY, [<http://www.veterinaryservice.army.mil/dodvsa.html>], (consulté le 5 décembre 2007).

5 : US Army medical department, [<http://www.armymedicine.army.mil/org/orgchart.html>], consulté le 15 septembre 2008

Figure 5 : Organigramme du département médical des USA



2. Missions

Selon le Règlement spécial N° 70, du 15 décembre 1917, les objectifs du corps des vétérinaires sont ; de protéger la santé, l'efficacité des animaux et ensuite de procéder à l'inspection des aliments (animaux et produits d'origine animale) de l'armée de terre. Ces missions ont été renforcées par les dispositions générales N° 40-2005 et celles des directives DODD 6400.4 du DODVSA. Celles-ci permettent aux vétérinaires de conduire d'abord, la planification stratégique et l'élaboration des politiques en matière vétérinaire et ensuite de fournir l'expertise vétérinaire en réponse aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgences⁶.

a. Hygiène des aliments

BARROWS, (1996), démontre que le risque accru de menaces contre les militaires a déclenché des actions visant à accroître leur sensibilisation à la sécurité des aliments. De ce fait, les vétérinaires sont chargés de :

- contrôler les approvisionnements des denrées alimentaires vulnérables à des agents chimiques, biologiques et physiques ;
- lutter contre les contaminations intentionnelles ou non de ces aliments ;
- procéder aux inspections et aux audits des organismes de restauration collective militaires dans les départements de défenses et en OPEX.

6 : LAWLER, (2008 4 novembre), kim.lawler@amedd.army.mil.

b. Santé, protection et prévention des maladies zoonotiques

Le service vétérinaire est responsable du soutien médical des effectifs animaux appartenant à l'armée et de la prévention contre les zoonoses.

Les effectifs animaux : les vétérinaires assurent les soins médico-chirurgicaux, participent à la réglementation de l'utilisation des médicaments vétérinaires et à la formation des soldats aux soins des animaux. Enfin, ils font participer les chevaux aux cérémonies militaires et à la sécurité de tous les départements militaires.

Prévention des zoonoses : afin de prévenir les risques zoonotiques, les vétérinaires mettent en place des programmes de lutte et de prévention à tous les étages de la production animale.

Un système de veille sanitaire et épidémiologique permet de détecter les maladies émergentes ou ré-émergentes.

c. Recherche et développement

Le service vétérinaire est un élément essentiel dans le développement de la recherche biomédicale militaire. Cette profession contribue notablement à la recherche contre les armes biologiques, participe au développement des vaccins contre les zoonoses émergentes et au développement des appareils de diagnostic pour la détection rapide des agents infectieux (SPERTZEL, 1976). A partir des modèles animaux, les équipes de recherche évaluent l'innocuité et l'efficacité de nouveaux traitements permettant de lutter contre certains traumatismes.

d. Engagement en opération extérieure

Le DODVSA est projeté sur plusieurs continents où se trouvent les forces militaires pré positionnées. Il exerce ses compétences au profit des forces et de la population locale avec pour objectif d'informer, d'agir et de sensibiliser les populations aux questions relatives à la médecine vétérinaire.

L'évolution des services vétérinaires militaires américains suit le développement de la profession vétérinaire aux Etats - Unis.

C'est pourquoi, ces services occupent une place très importante au sein du département médical, l'objectif étant d'abord, la protection de la santé publique, en particulier la santé du soldat et ensuite le soutien de la stratégie militaire fédérale et internationale.

C. SERVICE VETERINAIRE MILITAIRES DE CÔTE D'IVOIRE

1. Organisation

Figure 6 : Insignes du service de santé et service vétérinaire de Côte-d'Ivoire (DIABATE, 2008)



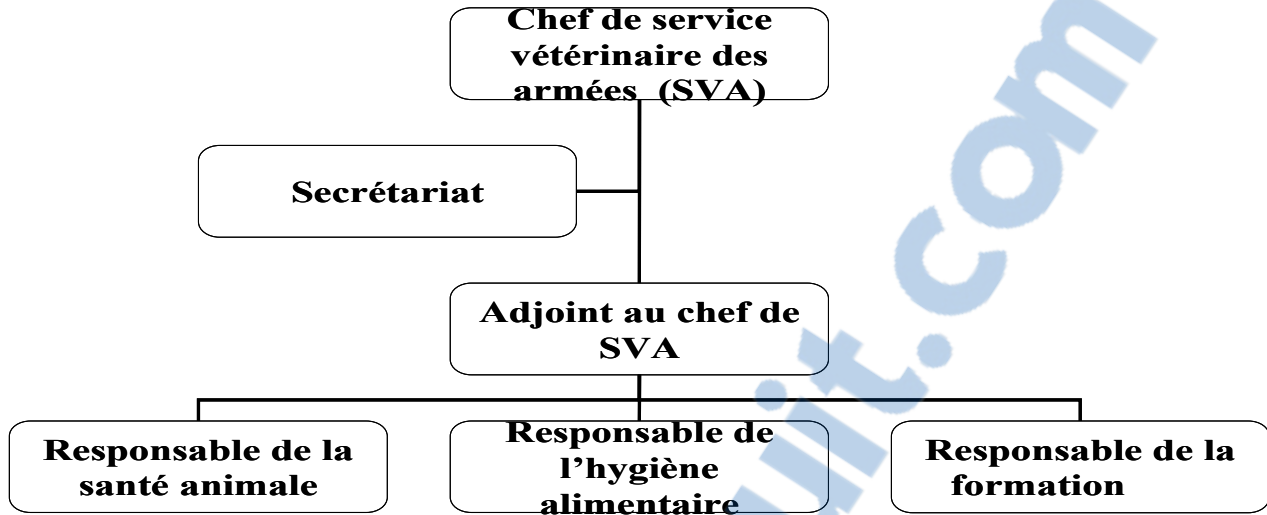
En 1992, le recrutement du premier vétérinaire militaire a rendu officielle la création du service vétérinaire au sein du service de santé des armées de Côte D'ivoire. Ce vétérinaire pionnier a mis en place une organisation qui s'est développée grâce à l'élargissement des effectifs (DIABATE, 2008)⁷.

L'organigramme actuel (figure 7), est constitué de cinq vétérinaires dont deux officiers supérieurs (un chef de service et un adjoint) et trois officiers subalternes. Ces officiers, implantés au niveau central, assurent le pilotage et la mise en pratique des activités vétérinaires dans tout le territoire.

Pour ce faire, ils organisent des missions périodiques dans les différentes garnisons. En effet, faute du maillage territorial, ils établissent un planning annuel et rotatif afin d'apporter un soutien vétérinaire dans les différentes armées.

⁷ : DIABATE, (2008 10.Novembre.) mordiab@yahoo.fr.

Figure 7 : Organisation du service vétérinaire des armées de la Côte-d'Ivoire



2. Missions

a. Santé animale

Les vétérinaires sont responsables de l'état sanitaire des chiens militaires. Par conséquent, ils sont chargés en amont de l'achat, de l'incorporation des effectifs et donnent un avis technique sur leur aptitude à l'emploi. En aval, ils assurent les soins médicaux, l'alimentation, les mesures de prophylaxie sanitaire et médicale, l'hygiène et l'entretien des chenils.

Par ailleurs les vétérinaires peuvent participer aux mesures de police sanitaire organisées par l'Etat.

b. Hygiène des aliments

Cette activité concerne tous les organismes militaires de restauration collective (ordinaires, Mess et foyers militaires). Le responsable assure le contrôle de la qualité et de la salubrité des aliments.

Afin de maîtriser toute la chaîne alimentaire, il contrôle les abattoirs et les entreprises de transformation, de distribution, donne également un avis technique sur les appels d'offres des différents approvisionnements en denrées alimentaires.

c. Formation

Le service assure la formation continue du personnel militaire en matière de santé publique vétérinaire. Les domaines d'enseignements privilégiés (hygiène des aliments et santé et protection des animaux, formation agropastorale) contribuent à la santé et à la protection du personnel du ministère de la défense.

d. Perspectives

Le SVA envisage la construction d'un laboratoire, support logistique de qualité pour la mise en œuvre de la recherche scientifique. Par ailleurs, l'augmentation de la production agropastorale, par la mise en pratique de la notion d'armée de production, constitue une perspective d'évolution. En effet, la production de protéines animales augmentera à travers l'élevage bovine . L'objectif étant, d'alléger les charges de l'intendance des forces armées (DIABATE, 2008).

Malgré l'effectif réduit des vétérinaires militaires, le service assure pleinement le soutien sanitaire des forces armées.

Compte tenu des perspectives envisagés, cette équipe est appelée à s'agrandir tant en personnel qu'en compétence, dans le but de servir la nation toute entière.

L'analyse comparative de ces trois services vétérinaires militaires met en relief d'une part, la bonne intégration des services vétérinaires à la direction du service de santé des armées. L'objectif reste de faciliter l'organisation et la lisibilité de leur compétences au sein des armées. Cependant, cette organisation n'est pas transposable en l'état, du fait des spécificités propres à chaque pays. Ainsi, pour décliner ces modèles, il faudra tenir compte du contexte géopolitique et géostratégique du pays destinataire. D'autre part, cette étude comparative illustre l'intérêt commun des forces à disposer des compétences vétérinaires, dont l'objectif est de potentialiser en toutes circonstances, par la spécificité de l'approche et de la culture vétérinaire, l'action sanitaire du service de santé des armées.

Le contexte de mutation depuis 2001 ne devrait-il pas pousser les forces de défense du Cameroun à s'enrichir en valorisant les compétences spécifiques des vétérinaires militaires ?

Dans le cadre d'un audit préliminaire nécessaire à l'obtention des éléments de réponse, nous procéderons à l'état des lieux des services vétérinaires militaires. Auparavant, il est important de connaître le contexte de l'étude et la situation qui prévaut actuellement au Cameroun. Pour cela, nous présenterons d'abord le Cameroun dans sa globalité et ensuite proposerons un modèle d'organisation du service vétérinaire.

DEUXIEME PARTIE

ETAT DES LIEUX DES SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES DU CAMEROUN

A. PRESENTATION DU CAMEROUN

1. Historique

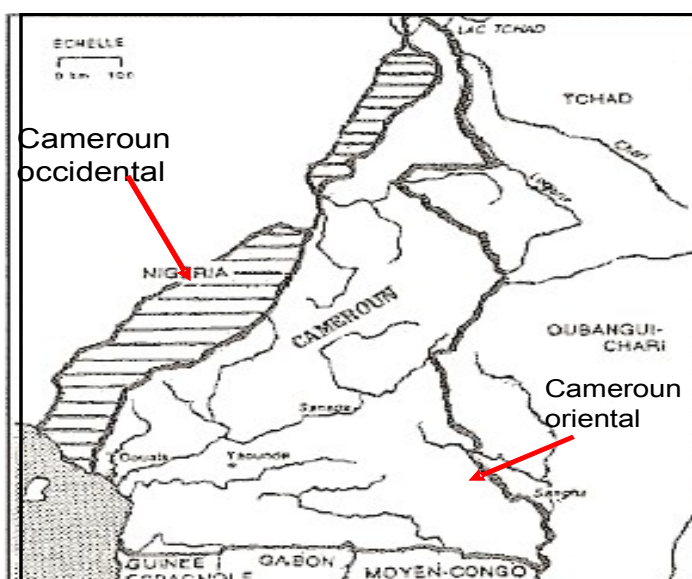
Le Cameroun, pays de l'Afrique centrale est ouvert au monde grâce à sa position géographique entre «deux eaux» : l'océan atlantique qui borde le sud et le Lac Tchad à l'extrême nord. C'est à travers ces voies qu'en 1472, les premiers explorateurs portugais vont s'y installer. Cependant, en 1850, suite aux rivalités des nations européennes sur les cotes africaines, ceux-ci seront délogés par les anglais, les français et les allemands (MVENG et NKOUMBA, 1980).

De 1919 à 1940, le Cameroun est d'abord placé sous mandat puis sous tutelle internationale par l'ONU et est ensuite partagé en deux territoires (figure 8) : la zone orientale est confiée à la France et la zone occidentale au Royaume-Uni.

Le 1^{er} janvier 1960 la zone francophone devient indépendante, pendant que la partie occidentale reste sous tutelle britannique. Cette dernière optera dix mois plus tard, pour la réunification et formera avec l'Etat francophone d'abord une république fédérale, puis le 20 mai 1972 par voie de référendum, un Etat unitaire appelé république unie du Cameroun. Cette date est commémorée chaque année comme fête nationale.

Le Cameroun qui a pris son essor sous la colonisation allemande puis, sous les mandats et tutelles français et anglais, est sous l'égide de ses citoyens.

Figure 8 : Cameroun sous tutelle française et anglaise (MVENG et NKOUMBA, 1980)



2. Géographie

Le Cameroun doit son originalité à deux particularités, à savoir, sa position dans le grand creux du golfe de Guinée et dans son articulation majeure du littoral. Pour DEBEL, (2001), cette position marque la séparation entre l'Afrique centrale occidentale, les cuvettes du Niger, du Tchad et du Congo. Sa superficie couvre 475 442 Km² et compte 16,4 millions d'habitants, constitués d'une mosaïque de plus de deux cents ethnies. Cette population est répartie dans dix régions dont les chefs lieux les plus importants sont Yaoundé, la capitale politique, et Douala la capitale économique.

Toutes ces villes sont bâties selon les grands traits du milieu naturel. Les climats qui y règnent sont constitués par le climat subéquatorial légèrement tempéré (24°C) et le climat de type «camerounéen», caractérisé par alternance des périodes chaudes et humides avec une température moyenne de 26°C.

Ces climats tropicaux combinés à une végétation essentiellement dense et aux sols très riches sont des facteurs favorisant le développement de la production agricole mais sont également à l'origine des risques sanitaires (présences d'agents biologiques, pathogènes ou non).

3. Risques sanitaires

Comme partout ailleurs, les crises sanitaires observées ces dix dernières années, à l'origine de répercussions socioéconomiques et environnementales, peuvent être imputées non seulement au phénomène de mondialisation (augmentation des relations de commerce, développement du tourisme et des moyens de transport international) mais également dans une certaine mesure, aux changements climatiques (augmentation du réchauffement climatique).

Les maladies les plus redoutables recensées à partir des données scientifiques de l'OMSA⁸ et selon (MEDJO, 2008), sont : la rage, la fièvre aphteuse, l'influenza aviaire et le paludisme. Toutefois, compte tenu des barrières commerciales fluides dans cette sous région d'Afrique, les risques de circulation d'agents pathogènes d'un pays à l'autre sont élevés.

C'est pourquoi, le tableau 1 prend en compte l'état sanitaire de certains pays limitrophes du Cameroun (RCA, Nigeria et Tchad).

8 : OMSA, HANDISTATUS (<http://www.oie.int/fhs2/report.asp?lang=f4>, consulté le 20 juin 2008

Tableau 1 : Risques sanitaires au Cameroun et dans certains pays limitrophes (MEDJO, 2008)

Les risques	TCHAD	RCA	SOUDAN	Cameroun	Nigéria
Viraux	fièvre de la vallée du Rift (FVR) Fièvre jaune Hépatite virale Rage Grippe aviaire Peste bovine	Dengue, west Nile fièvre de la vallée du Rift Fièvre jaune Fièvre Hémorragique virale (FHV) Hépatites Rage Peste bovine	Dengue, west Nile fièvre de la vallée du Rift FHV Grippe aviaire Hépatite virale Rage Peste bovine	Dengue, West Nile fièvre de la vallée du Rift Fièvre jaune Grippe aviaire Hépatites virales Rage	Dengue, west Nile la fièvre de la vallée du Rift <u>Fièvre jaune</u> <u>Fièvres</u> <u>hémorragiques virales</u> <u>Grippe aviaire</u> (H5N1) <u>Hépatites</u> <u>Rage</u>
Bactériens	Charbon Choléra Diarrhées Fièvre typhoïde Tuberculose	Charbon Choléra Diarrhées Fièvre typhoïde Tuberculose Rickettsiose	Charbon Choléra Diarrhées Fièvre typhoïde Tuberculose Rickettsiose	Charbon Choléra Diarrhées Fièvre typhoïde Meningococcies Rickettsioses Tuberculose	Charbon Brucellose Choléra Diarrhées Fièvre typhoïde Meningococcies Tuberculose
Parasitaires	Bilharziose Paludisme Leishmaniose Protozoose Trypanosomiase africaine	Bilharziose Paludisme Leishmaniose Trypanosomiase africaine	Bilharziose Paludisme Leishmaniose protozoose Trypanosomiase africaine	Bilharzioses Filarioses Leishmanioses Paludisme Trypanosomiase africaine	Bilharzioses Filarioses Leishmanioses Paludisme Trypanosomiase africaine
Ravageurs des plantes	Criquets pèlerins Adventices tropicaux (<i>Striga gesnerioide)s</i>	Adventices tropicales (<i>Striga hermonthica</i>)	Criquets pèlerins Adventices tropicaux (<i>Striga gesnerioide)s</i>	Criquets pèlerins Adventices tropicaux (<i>Striga gesnerioide)s</i>	Criquets pèlerins Adventices tropicaux (<i>Striga gesnerioide)</i>

Ces risques sanitaires nécessitent une attention particulière lors de l'audit des services vétérinaires militaires, car, bien que les vétérinaires militaires exercent leur compétences au profit d'une population spécifique, l'état sanitaire des enceintes militaires reste représentatif de celui du Cameroun dans sa globalité.

4. Forces de défense

Les forces de défense du Cameroun sont l'héritage laissé par la France tutélaire après l'indépendance. L'organisation de ces forces est régie par la loi N° 67/LF/9 du 1er juin 1967. Cette même loi nomme le Président de la République, le Chef des forces armées.

Ces forces, sous l'autorité du ministre délégué à la Présidence chargé de la défense, sont constituées par la gendarmerie nationale, l'armée de terre, de l'air et la marine nationale. Leur commandement territorial est supervisé par un Chef d'état major des armées (CEMA) qui est l'officier général le plus ancien, dans le grade le plus élevé (Général de corps d'armées).

Depuis 1984, le ministère de la défense a subi une série de réformes dont la dernière datant de 2001, est définie par les décrets présidentiels N° 2001/177 et 2001/178 du 25 Juillet 2001. L'organisation du maillage territorial est quant à elle, définie par le décret N° 2001/180 du 25 juillet 2001.

Selon l'article.3 de ce décret, les forces sont regroupées (figure 9) en trois grandes régions militaires interarmées (RMIA) et trois régions de gendarmerie nationale (RGN) .

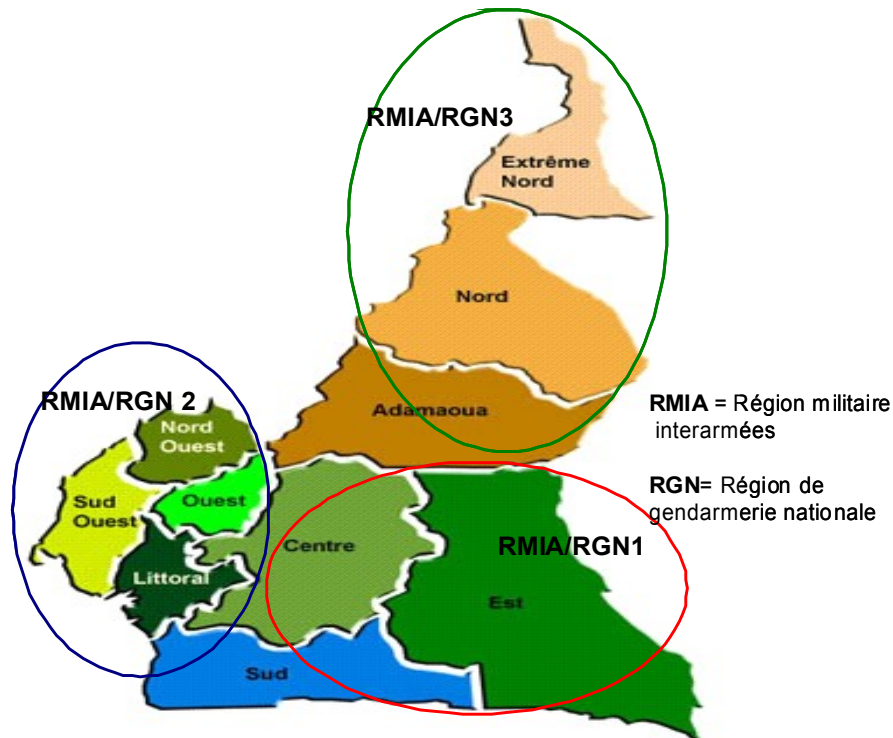
- la première région militaire interarmées et de gendarmerie nationale (RMIA1/RGN1) couvre la région du Centre, de l'Est et du Sud. Le poste de commandement est basé à Yaoundé (Centre) ;

- la deuxième région (RMIA2/ RGN2) regroupe les régions du littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest avec pour base de commandement Douala (Littoral) ;

- la troisième région (RMIA3/RGN3) couvre les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'extrême- Nord. Le poste de commandement est situé à Garoua (Nord).

L'objectif de la réforme actuelle est de ramener les régions militaires et de gendarmerie au découpage national, dans le but non seulement de faciliter la décentralisation et l'harmonisation du commandement mais surtout d'assurer à terme la défense nationale. Selon l'article 2 du décret N° 2001/178 du 25 juillet 2001, la défense nationale a pour objet « d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que de la vie de la population, de pourvoir au respect des alliances, traités et accords internationaux».

Figure 9 : Régions militaires et de Gendarmerie du Cameroun (MEDJO, 2009)



Le Cameroun, par sa richesse en ressources humaines, naturelles et l'intérêt géopolitique et géostratégique qu'il représente dans le Golfe de Guinée, est un pays stable. Cependant, des risques sanitaires et environnementaux posent de nombreux problèmes aux décideurs publics qui se demandent comment minimiser les risques d'introduction ou d'émergence d'une maladie animale ou végétale et quelle stratégie de lutte appliquer pour en maîtriser les éventuels foyers.

La meilleure solution pour limiter une éventuelle diffusion dans le pays serait d'abord d'appliquer **le principe de précaution**, défini comme «l'ensemble de mesures proportionnées prises provisoirement par un état sur la base des renseignements pertinents, même en l'absence d'une certitude de risque, visant à prévenir le risque sanitaire et phytosanitaire». Mais à la condition de ne pas nuire au commerce international (article 5.7 de l'accord SPS). Ensuite, de mettre en place des plans de maîtrise de risque zoonitaires et phytosanitaires. Pour ce faire, des services compétents (services vétérinaires et de santé) participent au quotidien aux recherches et dépistages des maladies potentiellement pathogènes.

Afin de connaître leurs modalités d'actions, il est important de procéder notamment à un état des lieux des services vétérinaires militaires notamment.

B. ETAT DES LIEUX DES SERVICES VETERINAIRES MILITAIRES

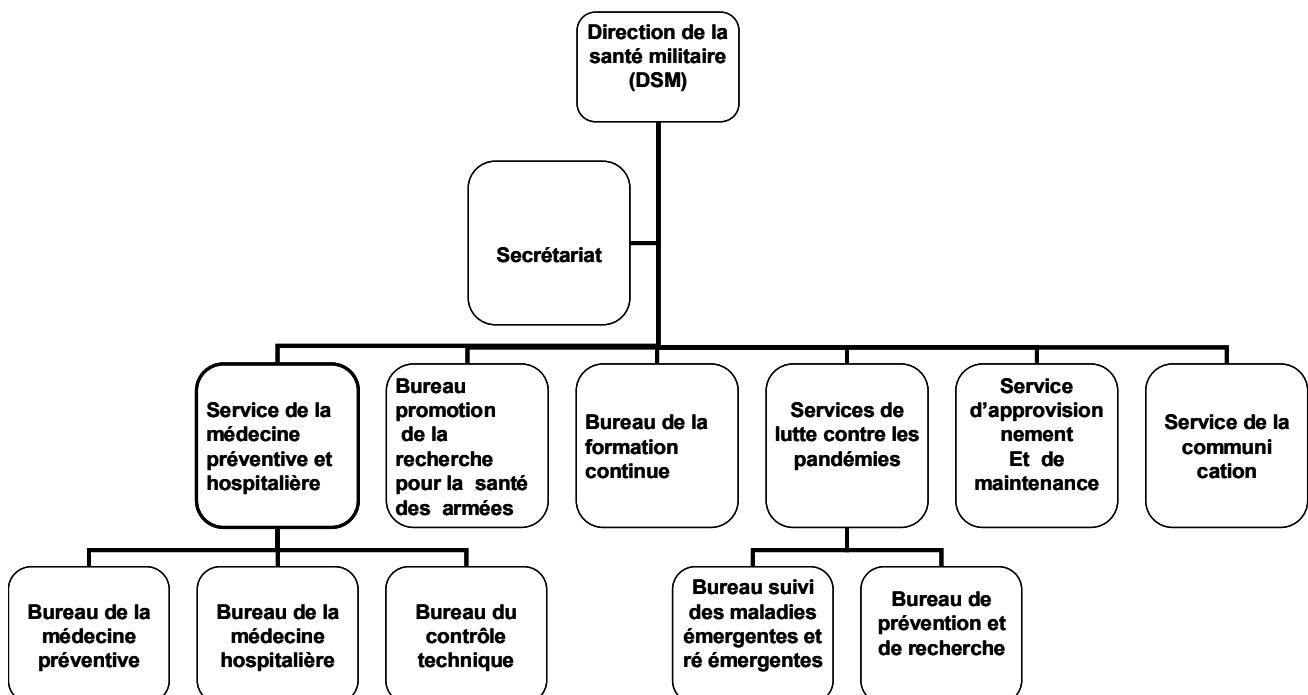
Pour mieux réaliser l'état des lieux des services vétérinaires militaires, il est important de connaître l'organisation du service de santé des armées.

1. Service de santé des armées

a. Organisation

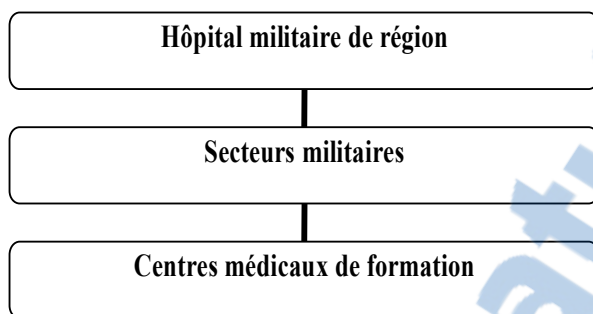
Le service de santé des armées est représenté au Cameroun, par la direction de la santé militaire (DSM). Il est régi par Décret N° 2001/177 du 25 Juillet 2001 et son organisation actuelle suit les réformes déjà décrites. Ce service, supervisé par un médecin, officier supérieur le plus ancien dans le grade le plus élevé, regroupe toutes les spécialités de la médecine (figure 10).

Figure 10: Organisation de la direction de la santé militaire



L'organisation des services extérieurs, définie par le décret N° 2001/185 du 25 Juillet 2001, suit le découpage des régions militaires interarmées. Selon l'article 4 de ce même décret, une région de santé militaire est constituée d'un hôpital militaire de région (HMR), des secteurs de santé militaire et des centres médicaux de formation (figure 11). Cette organisation permet à tous les professionnels de santé d'assurer le soutien médical des forces de défense dans lesquelles ils sont implantés.

Figure 11 : Organigramme des services extérieurs de santé



b. Missions

Les missions et prérogatives de la DSM sont définies à l'article 78 du décret présidentiel N° 2001/177 du 25 juillet 2001. Il stipule que les professionnels de santé sont chargés :

- **de la politique de prévention et de lutte contre les pandémies ;**
- **de l'hygiène des aliments ;**
- **des études concernant la protection du personnel des armées contre les dangers de guerre nucléaire, chimique et bactériologique ;**
- de la définition de la politique des soins aux personnels des armées ainsi qu'aux membres de leurs familles ;
- du développement et de la promotion de la santé militaire ;
- de la définition de la politique de la recherche médicale dans les forces armées ;
- de la définition des critères d'aptitude à servir dans les armées ;
- du soutien technique aux unités et formation opérationnelle ;
- de la formation en secourisme ;
- de la réalisation des approvisionnements pharmaceutiques et des matériels spécifiques ;
- de l'instruction des dossiers d'expertise ;
- du contrôle administratif et technique des formations hospitalières militaires.

Les missions en gras sont celles relatives aux activités vétérinaires. Toutes ces missions exercées par les professionnels de santé en temps de paix comme en période de guerre sont au profit non seulement du personnel des forces armées et de leurs familles mais également de la nation toute entière.

2. Constat

Après l'exposé de l'organigramme et l'analyse bibliographique des prérogatives du service de santé des armées, le constat est le suivant :

- la prise en compte réglementaire de la présence des vétérinaires militaire, parmi les professionnels de santé. En effet, selon l'article 7 alinéas 1 et 2 du décret N° 2001/188 du 25 juillet 2001 , le rattachement des vétérinaires à la DSM est clairement défini :

- 1) les officiers des services de santé des armées comprennent : les médecins, les pharmaciens, **les vétérinaires**, les chirurgiens, les dentistes, les ingénieurs biomédicaux, les officiers infirmiers, les officiers d'administration de santé et les techniciens des hôpitaux ;
- 2) les officiers des services de santé sont chargés de la direction, de l'inspection et de la mise en œuvre des techniques relevant de leurs spécialités ;

- la présence d'au moins un vétérinaire en cours de formation ;
- la présence dans la liste exhaustive des missions de la DSM, de plusieurs aspects relatifs à la santé publique vétérinaire. C'est l'exemple de l'hygiène des aliments de la médecine vétérinaire de catastrophe. Cependant, aucun service ni de bureau vétérinaire militaire ne figure dans l'organigramme de la DSM et le soutien sanitaire des animaux appartenant au ministère de la défense n'est pris en compte dans aucun texte réglementaire.

Les textes réglementaires accordent aux vétérinaires, le statut identique dans son principe aux médecins et pharmaciens et par conséquent, les intègrent à la DSM. De fait, comment la DSM assure t-elle au quotidien les missions suscitées relatives à la médecine vétérinaire?

Pour obtenir des éléments de réponse, nous avons procédé à une enquête dont l'objectif était de recueillir des données exhaustives dans le but d'évaluer les besoins réels et de proposer les moyens à fournir.

3. Evaluation des besoins en médecine vétérinaire

a. Matériels et méthode

(i) Matériel

Pour répondre à ces objectifs, nous avons établi un questionnaire (annexe 1) dont les thèmes retenus sont les suivants :

- Informations générales et importance de la santé publique vétérinaire (lutte contre les zoonoses, hygiène des aliments et restauration collective, etc ;
- Importance des missions de la santé animale ;
- Importance des activités de laboratoire et de recherche ;

Pour optimiser le rendement de cette étude, il a fallu tenir compte des contraintes tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme : nous avons opté pour un nombre limité de questions, concises (des questions fermées (oui/non/ je ne sais) ou ouvertes (autres à préciser/à votre avis)). Le mode de remplissage était par courriel ou direct.

Sur le fond : tout en préservant la pertinence des informations souhaitées, il a fallu éviter les questions susceptibles de présenter un caractère sensible ou confidentiel sur le plan militaire.

L'enquête s'est déroulée auprès des responsables du ministère de la défense dans trois garnisons distinctes.

(ii) Méthode

Sachant qu'il n'existe pas encore de service vétérinaire, nous avons ciblé l'échantillonnage sur des officiers qui ont occupé des fonctions relatives à l'alimentation des soldats, aux soins des animaux et à l'hygiène du casernement.

Le choix de cet échantillon tient compte de la volonté de cohérence entre l'objectif et les données obtenues. C'est-à-dire, connaître effectivement ce qui est pratiqué au sein de l'armée afin d'effectuer une analyse critique.

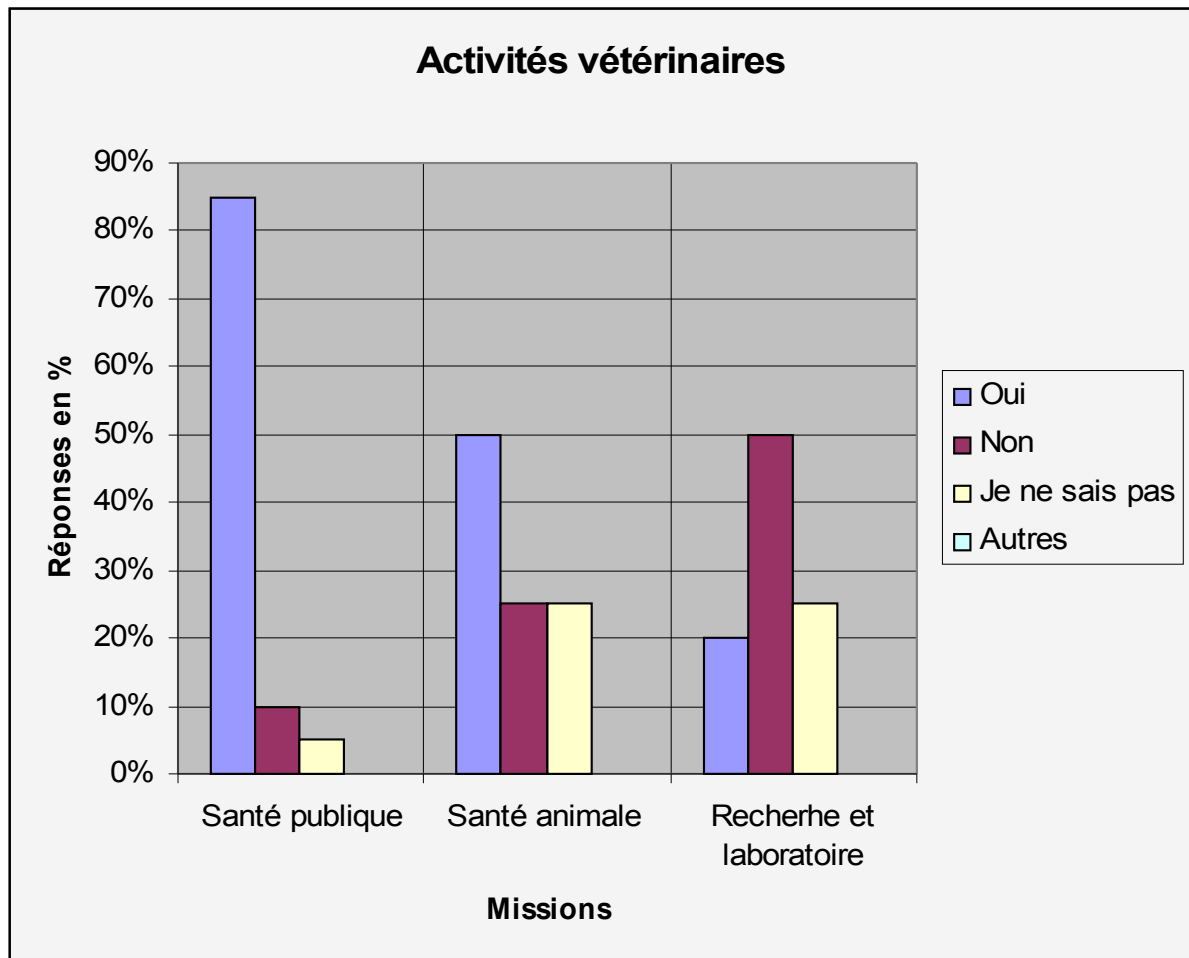
La taille de l'échantillon retenu est de cinquante personnes.

b. Résultats

Sur un total de cinquante questionnaires, nous avons pu recueillir les informations venant de trente responsables. Ce faible nombre nous a cependant permis d'obtenir les informations recherchées.

Les questionnaires ont été remplis convenablement et ont été facilement exploitables. Les réponses obtenues sont représentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Représentation globale des activités vétérinaires (C MEDJO, 2009)



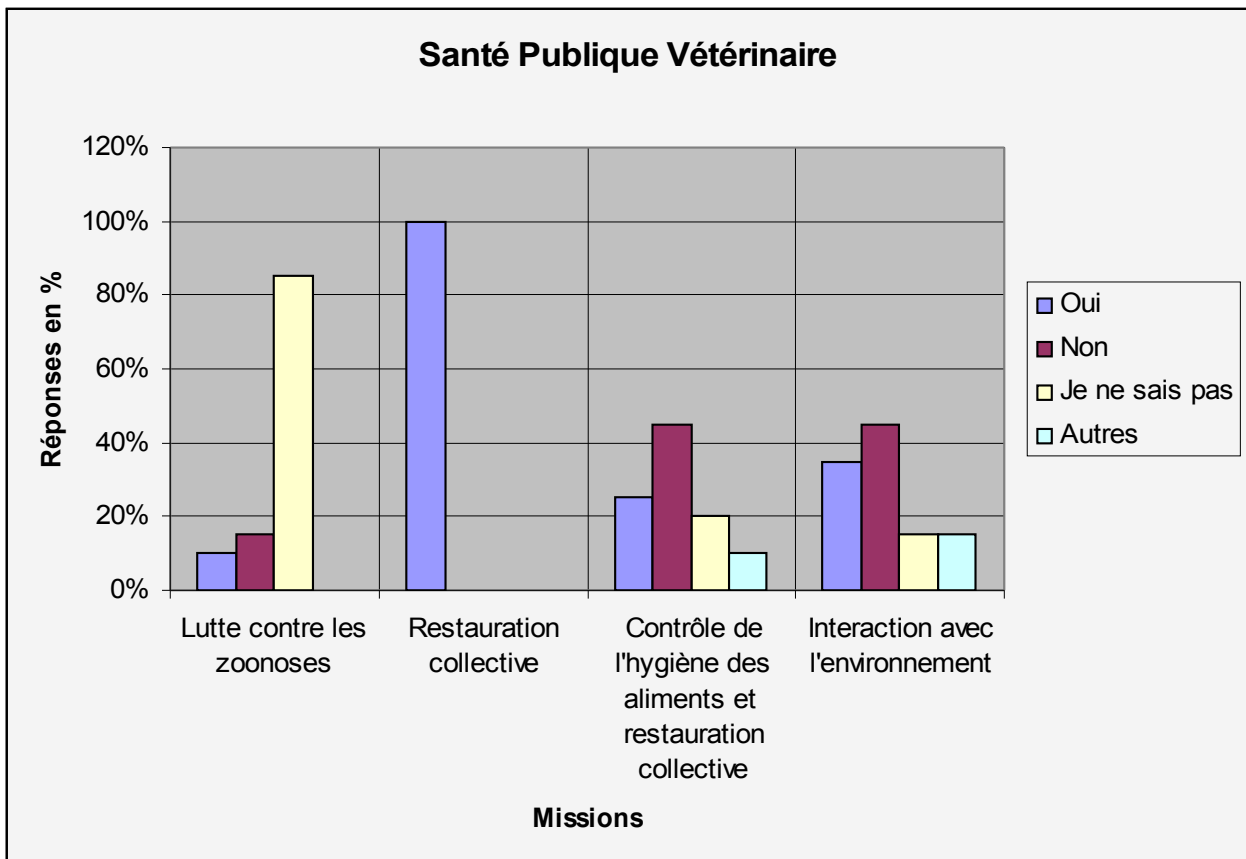
Le graphique du tableau 2 porte en ordonnée, le pourcentage des réponses obtenues et en abscisse, les différentes activités vétérinaires mises en pratique au sein de l'armée :

presque 85% (25/30) de réponses positives pour la santé publique et 50% (15/30) de réponses positives qui confirment la pratique des activités de santé animales. En revanche, la quasi totalité des réponses sur les activités de recherche et de laboratoire reste négative (50% de non et 25% sur la rubrique je ne sais pas).

Ces résultats obtenus suscitent des commentaires suivant chaque thème et sous- rubriques du questionnaire (annexe 1).

Importance des missions de santé publique

Tableau 3 : Représentation des missions de santé publique vétérinaire (C MEDJO, 2009)



Selon le tableau 3,

pour la lutte contre les zoonoses, 85% (25/30) de réponses sont regroupées dans la rubrique «je ne sais pas» (tableau 3). Concernant la sous rubrique importance de la lutte contre les animaux errants ou nuisibles ainsi que les opérations de désinfection, dératissage et de désinsectisation, les réponses sont majoritairement «Non» soit 75% (25/30) ou «je ne sais pas».

Ces réponses laissent supposer que les risques de transmission des maladies animales voire des zoonoses sont méconnus ou ne sont pas pris en compte dans l'armée. Or, les animaux sont responsables de nombreuses maladies transmissibles à l'homme telles que la rage, la leishmaniose, l'échinococcose qui nécessitent une prise en charge.

Les risques d'émergence de ces zoonoses sont d'autant plus élevé avec les variations des facteurs climatiques et les déplacements internationaux (mondialisation).

Pour l'hygiène des denrées alimentaires et de la restauration collective, 100% (30/30) de réponses confirment l'importance de la restauration collective. En revanche, les réponses sont partagées pour le contrôle de l'hygiène avec une prépondérance de réponses négatives. Concernant la conservation et la préparation des denrées alimentaires, deux cas de figure se présentent :

Au casernement, dans les garnisons, il existe des cuisines militaires (figure 12). L'alimentation est uniquement assurée pour les militaires d'astreinte. Au quotidien, la plupart rentre déjeuner à son domicile ou dans les restaurants avoisinants. Par contre, dans les centres d'instruction et écoles militaires, l'alimentation de tous est prise en charge par le commandement (il existe un objectif et un budget à cet effet).

Les rations des soldats sont essentiellement constituées de repas chauds et les approvisionnements sont faits par des fournisseurs civils répertoriés.

Les contrôles des denrées alimentaires sont uniquement effectués à réception, par les cuisiniers militaires.

Figure 12 : Cuisines militaires dans les casernements (NKO'O ELLA, 2009)



En opération extérieure, le mode d'alimentation est alterné entre les repas chauds et froids. Les approvisionnements sont toujours identiques. Par contre, les moyens de transport (terrestre, maritime et parfois aérien) diffèrent en fonction du lieu de l'opération et ceux concernant la conservation sont le plus souvent de fortune (stockage à température ambiante et parfois au froid négatif).

Le contrôle de l'hygiène des aliments et de l'eau de boisson est pratiqué par le médecin. Cependant, en confrontant les réponses de la rubrique «autre à préciser», nous constatons que, parfois, personne n'assure ce contrôle sanitaire. Le soldat reste lui même le responsable de la qualité de ses aliments.

En définitive, dans les deux cas, la préparation des aliments est assurée par les militaires d'ordinaire (cuisiniers). En revanche, le contrôle de l'hygiène des denrées n'est presque pas effectué.

Les résultats obtenus sur la connaissance des activités de santé publique semblent donc être corrélés à ceux de la restauration collective.

Par ailleurs, les réponses concernant les cas de TIAC, signalent des contaminations répétées des soldats en opération, avec une gravité caractérisée de faible à modérée. Sachant que cette qualification du risque est subjective et qu'aucune enquête épidémiologique n'a été faite, il est fort probable que ces cas soient fréquents et diminuent l'aptitude opérationnelle des soldats. Ce manque de contrôle des denrées alimentaires y compris de l'eau de boisson par les vétérinaires est l'une des causes des TIAC observées.

Pour l'interaction avec l'environnement, 80% de réponses affirment que les actions quotidiennes d'hygiène et salubrité sont entreprises dans les enceintes militaires. En revanche, à la question concernant la protection des installations classées (Zoo, lac, jardin, etc.), 50% des réponses sont regroupées sur la rubrique «NON». Cela sous entend que la notion d'installations classées (toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains) est peu connue.

L'organisation de la protection de l'environnement, doit cependant faire partie intégrante du processus de développement durable au sein du service de santé des armées.

Les missions de santé publique vétérinaire, notamment l'hygiène des restaurations collectives, représentent une part importante des activités militaires car elles concourent en temps de paix comme en temps de crise au maintien de la capacité opérationnelle des combattants.

Pour atteindre cet objectif, des structures adaptées devraient être mises en place ou réhabilitées afin d'assurer une bonne alimentation pendant le service.

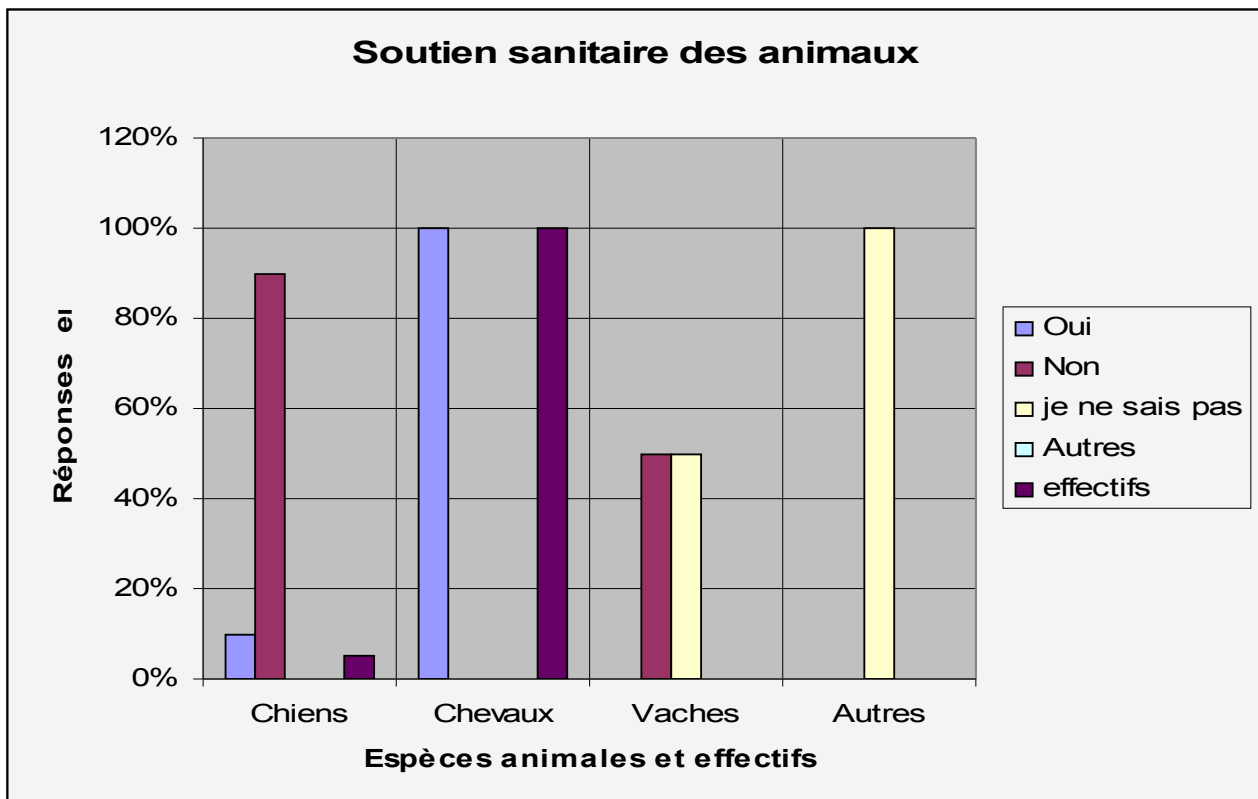
Importance de la recherche et du laboratoire

Pour les activités de recherche entreprises, 85% affirment que seuls les médecins y participent. Ces activités sont minoritaires et sont représentées pour la majorité par la recherche sur le paludisme et le sida. Pour les recherches sur les zoonoses émergentes et les techniques de diagnostic et détection rapide des agents infectieux, tous les résultats sont regroupés dans la rubrique «je ne sais pas». Cela signifie que, soit ces activités ne sont quasiment pas réalisées, soit le terme zoonose émergente est méconnu. Ce qui confirme l'hypothèse émise à la rubrique «lutte contre les zoonoses ci-dessus».

Concernant le laboratoire, les examens de routine lors des cas de TIAC sont effectués par les hôpitaux militaires et le laboratoire de référence, représenté par le centre Pasteur de Yaoundé.

Importance de la santé animale

Tableau 4 : Présence et effectifs des animaux dans les forces armées (MEDJO, 2009)



Le tableau 4 montre que :

Pour la présence des animaux dans l'armée, 100% (30/30) de réponses confirment l'utilisation des chevaux dans l'armée. Ils appartiennent au commandement de la garde présidentielle (tableau 4).

Ces chevaux assurent les parades et certaines cérémonies militaires de hautes envergures (escorte du chef de l'Etat et honneurs pendant la fête nationale).

Pour les points concernant les responsables des soins et leurs compétences (qui s'occupe des animaux ?), presque 75% de réponses sont inconnues (regroupées dans les rubriques non et je ne sais pas) car l'escadron équestre n'est pas ouvert à tous les militaires. Seuls 15% (ceux qui y travaillent) ont donné les informations suivantes : l'escadron équestre est constitué :

- d'une soixantaine de chevaux essentiellement de race barbe ;
- d'une infirmerie et d'une maréchalerie ;
- les soins aux animaux sont sous la responsabilité d'un technicien vétérinaire militaire. Ces soins se résument au parage de plaies. En revanche, en cas d'urgence grave (colique), la suite est presque fatale car, aucune convention avec les vétérinaires civils n'est mise en place.

- le taux de mortalité annuel est élevé environ 20 à 25% par an et le renouvellement des animaux n'est pas régulier ;
- les mesures de prophylaxie ne sont pas systématiquement mises en œuvre ;
- l'alimentation et l'hygiène des écuries sont assurées par les palefreniers composés par des militaires et du personnel civil pratiquant ou non l'équitation.

A l'ère où les questions de santé publique, santé et bien-être animal sont une préoccupation nationale voire internationale, il est judicieux de garantir un effectif animal sain et de disposer des professionnels capables de répondre aux besoins sanitaires existants et urgents.

Le déficit constaté après cette enquête, tant en personnel qu'en infrastructure pourrait entraîner un handicap certain, d'abord, par le manque d'application de mesures de protection de santé publique vétérinaire au sein du ministère de la défense et ensuite, par l'absence d'action conjointe avec les autres acteurs de santé publique, particulièrement lors des grandes crises (épizooties majeurs, des catastrophes naturelles, etc.).

Toutefois, la décision réglementaire de former les officiers vétérinaires est un un élan pour la dynamique du service.

4. Discussion

a. Difficultés

Au terme de cette étude, d'importantes difficultés ont été rencontrées.

– D'abord le caractère pionnier de l'étude. En effet comme les résultats de l'enquête l'ont montré, il n'y a pas encore de service vétérinaire militaire au Cameroun. Pour cela, le choix d'un thème permettant non seulement de valoriser le diplôme vétérinaire et de le valoriser au sein des forces armées était difficile. Toutefois, l'absence de ce service et la volonté d'apporter les arguments pouvant motiver l'intégration du service vétérinaire au sein des forces armées ont pu orienter ce choix.

– Ensuite, compte tenu de la méconnaissance des activités réelles du vétérinaire, l'établissement d'un questionnaire d'enquête a été difficile. Pour le parfaire, il a fallu obtenir les avis des vétérinaires militaires français et des professeurs en épidémiologie. Ceux-ci ont permis d'élaborer un questionnaire compréhensible et cohérent avec les objectifs souhaités.

– Enfin les contraintes de distance, malgré lesquelles, nous avons pu récolter des informations exploitables.

Bien que l'échantillonnage de cette enquête ait été ciblé, la connaissance des activités vétérinaires au sein des forces armées reste faible. Des raisons diverses justifient les pratiques actuelles des activités vétérinaires.

b. Raisons justifiant les pratiques actuelles

Ces raisons sont d'ordre culturel, ancestral, politique et stratégique

Ordre culturel

La connaissance du métier vétérinaire et la culture vétérinaire sont les deux principaux facteurs qui justifient les réflexions négatives vis-à-vis des activités vétérinaires.

Connaissance du métier vétérinaire : en général, lorsqu'il est fait allusion à un vétérinaire, celui-ci est d'abord considéré à titre péjoratif comme «Docteur des animaux».

Cette réflexion est en partie vraie en raison de l'étymologie du mot vétérinaire et surtout du fait qu'au Cameroun, les animaux de compagnie n'occupent aucune place importante dans la société.

En revanche, si l'on prend le problème en amont, on constate que, les rapports étroits d'interdépendance qui existent entre les hommes et les animaux ont fini par créer un environnement propice à l'émergence d'agents pathogènes. Les exemples de l'influenza aviaire, de la fièvre aphteuse, de la rage, du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), observée ces dix dernières années démontrent l'importance de ces maladies émergentes.

Au Cameroun, les risques sanitaires semblent particulièrement élevés compte tenu de sa position dans la sous région (tableau 1) et du grand nombre d'animaux errants. En effet, les études menées par GIRARDET *et al.* (2004) et DAVOUST *et al.* (2004), confirment la méconnaissance du statut sanitaire des animaux errants autour des emprises militaires en opération.

Les militaires en raison de la cohabitation avec les animaux (tant en opération qu'au casernement), de leur mobilité et du manque d'information sur ces maladies sont particulièrement exposés (HERCULE, 1993).

Ainsi, le domaine de compétence des vétérinaires ne se limite pas au contrôle des maladies animales mais englobe également d'autres missions touchant à la santé publique, au contrôle des risques tout au long de la chaîne alimentaire. Ce rôle, important voire irremplaçable, doit être complémentaire de celui des médecins afin de garantir l'amélioration de la santé de l'homme, s'agissant du combattant.

Culture vétérinaire : la médecine vétérinaire est une spécialité moins développée au Cameroun, malgré la grande variété de la faune qui s'y trouve. Cette culture est uniquement répandue dans les zones sahéliennes (grand Nord) où la plupart des pratiques de l'élevage (élevages de bovins, équins ovins, caprins et porcins) sont les principaux moyens de subsistance au niveau local voire national. Les animaux de compagnie quant à eux jouent essentiellement le rôle de compagnon de chasse.

Ce manque de culture vétérinaire se fait ressentir par un nombre faible des vétérinaires officiels, libéraux et militaires. La raison la plus plausible est l'absence d'une école de médecine vétérinaire capables de valoriser cette spécialité. En effet, le Cameroun, comme bon nombre de pays Africains ne disposait pas jusqu'aux années 2000, d'écoles ou d'universités vétérinaires. Les étudiants partaient se former dans des écoles étrangères telles que les écoles nationales vétérinaire de France (ENV), de Russie, l'école vétérinaire de Rabat (Maroc) et l'école de médecine vétérinaire inter-états de Dakar (Sénégal).

Fort heureusement, face au développement des échanges internationaux et à la volonté de répondre aux exigences réglementaires internationales en matière de santé publique vétérinaire, le gouvernement camerounais s'est doté depuis l'année 2007, d'une université supérieure de médecine vétérinaire.

Celle-ci, située à Ngaoundéré (Nord-Cameroun) recrute pour l'année académique 2008-2009, les trente premiers étudiants vétérinaires. Ainsi on assistera peu à peu au développement des connaissances, à l'acquisition de la culture et à l'augmentation des effectifs vétérinaires au Cameroun et dans les forces armées en particulier.

Ordre ancestral

préparation des rations de combat : principalement dans l'armée camerounaise, l'organisation et la préparation des rations «POTE - POTE» en jargon militaire ont toujours été pratiquées malgré les réformes successives, par les militaires «d'ordinaire⁹» sans tenir compte de leur qualification en matière de restauration (figure 13). Les contrôles de l'hygiène de ces aliments sont aléatoires voire presque inexistantes. Ce manque de contrôle traduit les cas de TIAC observés. Malheureusement aucune enquête épidémiologique n'a été faite pour mieux caractériser ce risque.

A comparer ces méthodes d'organisation des rations alimentaires à celles des unités militaires étrangères implantées au Cameroun, notamment l'opération française «ARAMIS», nous constatons que la gestion de l'alimentation du soldat français a été attribuée à l'économat des armées (EDA), structure compétente en matière d'approvisionnement et restauration des forces armées. Cette délégation de responsabilité garantit une alimentation équilibrée qui participe au renforcement des capacités physiques des combattants et dans une certaine mesure à la diminution de leur stress lors des OPEX.

Le Major Général Anthony CUCOLO de l'armée américaine confirme l'importance de l'alimentation en opération : «une alimentation a un grand impact sur le moral du soldat. Celui-ci ne peut gravir les montagnes, dormir sur les terrains difficiles et combattre aussi longtemps que s'il possède de ressources alimentaires fiables, équilibrées et préparées par des personnes qualifiées»¹⁰.

9 : **Ordinaire** : militaires responsables de la restauration collective

10 : **COX** : http://www.armytimes.com/news/2008/03/army_newchow_030508w/, consulté le 15 décembre 2008).

Pour que cette alimentation soit saine, (éviter les cas de TIAC et de zoonoses d'origine alimentaire), des contrôles des denrées alimentaires y compris de l'eau de boisson doivent être pratiqués (en opération comme au casernement) par des spécialistes, donc des vétérinaires.

Figure 13 : Ration de combat : "Pote-pote" (NKO'O ELLA, 2009)



En définitive, la nécessité d'améliorer continuellement les rations militaires doit être l'une des principales forces motrices qui permettent l'évolution des stratégies de guerre et le maintien des capacités opérationnelles du soldat en opération. L'apport du vétérinaire, pour les contrôles de ces denrées alimentaires sur toute la chaîne et la maîtrise des risques sanitaires reste irremplaçable et doit être mieux intégré.

Ordre politique et stratégique

Préparation des chevaux pour la célébration de la fête nationale du 20 Mai : l'absence du soutien médical des chevaux par le personnel compétent de la défense est actuellement compensée par la participation annuelle des militaires français à la préparation des chevaux de la garde présidentielle pour la fête nationale. En effet, de par les relations de coopération militaire, la France met chaque année à la disposition du Cameroun, une équipe technique constituée d'un vétérinaire équin, d'un équitant et d'un maréchal ferrant. Cette délégation a pour objectif, d'assurer la mise en condition des chevaux par un soutien sanitaire et hippique trois semaines avant les cérémonies.

L'aide française au profit des forces de défense du Cameroun est d'une grande importance car elle permet de perpétuer les missions de l'escadron à cheval qui s'inscrivent dans la tradition de tous les corps militaires présidentiels. Cependant, elle reste ponctuelle et coûteuse.

Si les chevaux constituent une vitrine des forces armées pendant la fête nationale, il est important de se préoccuper de leur santé et bien-être. Par conséquent, le MINIDEF devrait valoriser les compétences locales capables de répondre aux besoins permanents des animaux.

Figure 14 : Mise en condition des chevaux par une équipe technique française (DIJOUX, 2006)



La méconnaissance des compétences vétérinaires, démontre l'intérêt primordial d'activer cette spécialité au sein de la DSM. En effet, le rôle des vétérinaires est important tant pour la maîtrise et la surveillance des maladies transmissibles à l'homme directement ou indirectement, que pour le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Ce rôle est complémentaire de celui des autres acteurs de santé publique.

Pour répondre à ces attentes et faciliter l'exercice de leurs compétences, les vétérinaires doivent dans un premier temps sensibiliser les consciences militaires et motiver le commandement et dans un second temps, à partir de l'évaluation des besoins, proposer des moyens concrets, facilement réalisables.

5. Moyens proposés

A partir des résultats de cette enquête, les moyens proposés concernent **la création d'un service vétérinaire** durable et efficace et les modalités pratiques de mise en œuvre des besoins du service. La création d'un service nécessite au préalable la mise en place d'une réglementation définissant son organisation, ses prérogatives et ses moyens pratiques (personnel, financiers et équipements) nécessaires à l'exercice des compétences. L'initiation de ces textes sera basée sur la connaissance des principales activités vétérinaires.

a. Activité de santé publique vétérinaire

Les activités de santé publique permettent de maintenir la capacité opérationnelle des soldats, par la sécurité des aliments, la qualité des eaux de consommation et la prévention des zoonoses.

(i) Hygiène des aliments et de la restauration collective

Hygiène des aliments

L'organisation du contrôle de l'hygiène des aliments destinés à être consommés, dans les organismes placés sous l'autorité du ministère de la défense, incombe au vétérinaire.

Ce contrôle s'exerce tout au long des filières agroalimentaires dans les établissements de production, de distribution et de transformation. A ce titre, il est chargé :

- des approvisionnements des denrées alimentaires et participe aux commissions d'attribution des marchés correspondants ;
- des conditions de transport de livraison de stockage et de conservation des denrées alimentaires ;
- de la maîtrise de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- des prélèvements en vue d'analyses microbiologiques nécessaires pour la maîtrise des dangers et des points critiques (initiation à la méthode HACCP), propose les mesures correctives correspondantes et s'assure de leur mise en œuvre ;
- participe aux enquêtes épidémiologiques en cas de toxi-infection collective.

Hygiène de la restauration collective

En matière de contrôle officiel des infrastructures de restauration collective, le vétérinaire :

- émet un avis technique dans l'élaboration de tout projet de construction ou de rénovation de locaux de restauration ;

- établit et propose la procédure d'homologation vétérinaire interarmées (HVIA) ou agrément ;
- participe aux réunions ou commissions interarmées relevant de son domaine de compétence ;
- effectue des inspections auprès des fournisseurs et dans l'ensemble des restaurations collectives militaires ;
- contrôle l'hygiène vestimentaire et le comportement du personnel ;
- met en œuvre des plans de nettoyage et de désinfection ;
- conseille les autorités concernées en matière de formation du personnel.

Pour que ces activités soient mises en pratique, il est important de réhabiliter toutes les infrastructures de restauration collective (mess des officiers, foyer du soldat cuisines, etc.) relevant du ministère. Le grand mess des officiers, notamment, devrait être restauré. Pour ce faire, des conventions doivent au préalable être signées par les organismes compétents.

Afin de disposer de personnels qualifiés en restauration, les vétérinaires devraient participer à la formation continue des soldats sur les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité des aliments.

(i) Mise en place des plans de maîtrise de risques sanitaires

Les vétérinaires sont de plus en plus souvent conduits à mettre en œuvre une analyse des dangers et à proposer des solutions acceptables face à des impacts sanitaires, socio-économiques et environnementaux. Pour cela, dans le but de maîtriser ou de réduire la réintroduction des agents pathogènes responsables des zoonoses (rage, fièvre Crimée Congo, Ebola, etc.) ou des épizooties (grippes aviaires, fièvre aphteuse, etc.) sur le territoire, ils doivent mettre en place des plans de maîtrise de risques zoo sanitaires à visée opérationnelle.

Les mesures prises sont notamment, l'hygiène corporelle et du matériel militaire (rangers, tenues, bagages, véhicules, etc.), la limitation d'importation des animaux vivants et des trophées de chasse (ivoire, peaux d'animaux, etc.), la désinfection, désinsectisation et dératisation du matériel militaire et interdiction d'importation des denrées alimentaires et traitement des eaux grasses.

Ces plans doivent être mis en pratique en opération extérieure et dans les garnisons. Afin d'assurer la continuité de ces actions, un système d'épidémio-surveillance doit être mis en place.

Ce système permettrait d'assurer une veille sanitaire en vue de détecter les maladies émergentes et réémergentes, d'analyser, de maîtriser et de prévenir les dangers qui en découlent.

Le PMSO, non seulement fondé sur les bases scientifiques doit être clair et compréhensible pour les logisticiens qui vont l'appliquer car cette logistique, le «nerf de la guerre» pourrait être, le plus grand facteur de risque d'introduction de maladie si les mesures de maîtrise n'étaient pas appliquées.

b. Activités de santé et protection animal

La santé et la protection des animaux est une activité très peu pratiquée car ne concerne uniquement que l'escadron équestre, l'unité canine étant en projet de création.

Pour que ces unités soient effectives, il est important de mettre en place une réglementation au sein de la DSM. Celle-ci pourra définir l'organisation des unités et leurs différentes responsabilités. A cet effet, le rôle du vétérinaire est double : il assure principalement le soutien sanitaire des animaux et secondairement, participe au maintien de leur aptitude à l'emploi.

(i) Soutien médical

L'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux s'applique sur les animaux appartenant ou séjournant dans les enceintes du ministère de la défense. Pour assurer leur mise en condition opérationnelle, le vétérinaire pratique les soins médico-chirurgicaux, contrôle l'exécution des opérations de prophylaxie médicale et sanitaire, lutte contre les zoonoses. Il vérifie les conditions d'hébergement (écuries chenils) s'occupe des approvisionnements des médicaments vétérinaires.

(ii) Soutien technique

Concernant l'utilisation des animaux, le vétérinaire est le conseiller technique du commandement. A ce titre, il veille à l'équilibre entre les activités quotidiennes et les performances de l'animal et à leur maintien à l'emploi. Les activités, différentes en fonction des espèces, doivent être diversifiées.

Unité équine

Les chevaux de la garde présidentielle, participent aux cérémonies de la fête nationale. En dehors de ces périodes, leurs activités sont très restreintes : ils sont la plupart du temps aux box.

Pour éviter l'ennui à l'origine des tics pathologiques chez les chevaux, le vétérinaire doit proposer au commandement la diversification des activités équestres. Par exemple :

– l'exécution des missions spécifiques de la Garde Présidentielle (escorte du président) et de sécurité publique à cheval (les patrouilles à cheval permettent une intervention rapide dans des lieux difficilement accessibles en véhicule ou à pied ;

- l'encouragement de l'esprit de compétition car, les concours hippiques donnent une aura aux sports équestres militaires et permettent de tester le potentiel du cheval ;
- la formation des jeunes cavaliers à l'escadron équestre. Cette pratique d'équitation pourrait être élargie aux militaires d'autres services et à leurs familles désireuses de pratiquer ce sport. En effet, l'équitation favorise l'entretien du moral et du physique. Elle dynamise et renforce l'esprit de cohésion entre les militaires ;
- l'initiation des élèves officiers de l'école militaire interarmes (EMIA) aux sports équestres car, l'équitation permet de développer chez ces jeunes, l'aguerrissement, le sens de l'orientation, la mise en situation et le dépassement de soi.

L'élargissement de ces activités nécessite de fait, une permanence vétérinaire et des maréchaux ferrants (MEDJO, 2007).

Unité canine

Bien que l'unité canine n'existe pas encore, il est important de prévoir son organisation et ses missions. L'unité cynophile intégrée dans les formations spécialisées à cet effet (sapeurs pompier, unités commando, etc.), est subdivisée en pelotons opérationnels (FUKS, 1998). Ces pelotons sont constitués par :

- des chiens de garde, utilisés soit en poste fixe, soit comme chien de ronde (guet et patrouille). L'avantage est de permettre une économie importante de personnel (un seul maître pour 4 chiens) ;
- des chiens d'éclaireur assurent la sûreté immédiate lors de patrouilles ou de missions de reconnaissance (fouille silencieuse et rapide du terrain en avant du détachement). Ce mode d'éclairage présente un très grand intérêt dans les terrains difficiles et couverts (broussailles, forêts, rochers ou terrains accidentés). Ils peuvent également fouiller des maisons jugées dangereuses grâce à leur impact psychologique sur la population ;
- des chiens pisteurs sont utilisés grâce aux effluves, pour la recherche des stupéfiants, d'un individu ou d'un groupe d'individus ensevelis dans les décombres, lors des catastrophes naturelles et pour la protection rapprochée des hautes personnalités.

Ces missions sont accomplies au quotidien par les maîtres chiens. En revanche, l'appréciation des capacités de travail des animaux, l'amélioration de leur performance et la gestion prévisionnelle des moyens incombent au vétérinaire qui est le conseiller cynotechnique du commandement (GRANDJEAN, 2008).

c. Cas particuliers

Outre les missions traditionnelles, les vétérinaires exercent des missions de défense et de sécurité civile lors des catastrophes.

(i) Sécurité civile

Selon l'article 1 de la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 « la sécurité civile a pour objet, la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et les personnes publiques ou privées ». De cette définition, nous constatons que la sécurité civile est assurée par plusieurs acteurs notamment les vétérinaires militaires et les vétérinaires pompiers. Selon GRANDJEAN, (2009), les principales actions menées par ces derniers sont de plusieurs ordres :

Action stricte de sécurité civile

Les vétérinaires interviennent dans la prévention des catastrophes par leur participation à l'élaboration, à la mise en œuvre des plans d'urgence. En situation de catastrophe, ils participent aux sujets de réflexion organisés par la cellule de crise. Leurs domaines de compétence couvrent tous les risques NRBC (nucléaires radiologiques biologiques et chimiques) qui ont un impact direct sur l'environnement, la santé humaine et sur celle des animaux.

Action d'appui inter services

Lors d'intervention impliquant les animaux, par exemple les épizooties majeures, les vétérinaires notamment sapeurs pompiers, assurent le contrôle technique de la mise en œuvre du bouclage des zones sécurisées et la capture des animaux en divagation à l'intérieur des zones contrôlée.

Sur demande des services vétérinaires de l'état, ils peuvent procéder aux prélèvements des échantillons nécessaires pour les analyses diagnostiques.

Par ailleurs, ils participent au réseau de veille sanitaire par la surveillance de l'animal dit sentinelle et procèdent aux enquêtes épidémiologiques.

Ces missions de sécurité civile s'exercent au profit de la nation et donc, en collaboration avec les autres services de l'Etat. Toutefois l'intégration du vétérinaire dans la chaîne de commandement des secours est parfois difficile car la priorité des secours est la protection humaine. Or, compte tenu des relations étroites entre les humains, les animaux et l'impact des risques NRBC sur l'environnement, ces compétences particulières doivent être intégrées.

Afin de les valoriser, les vétérinaires, outre la gestion des problèmes animaliers, doivent mettre en pratique leur savoir faire et surtout entretenir une bonne collaboration avec les différents acteurs, en particulier avec le commandant des secours. Pour atteindre ces objectifs, ils doivent entretenir une formation continue et participer aux exercices de secours.

(ii) Soutien des forces en opération extérieure

En opération extérieure, le soutien vétérinaire est au profit des forces en présence. Actuellement, les forces militaires du Cameroun sont représentées à l'extérieur par des équipes d'observateurs. Ces équipes sont présentes au Tchad (conflit du Darfour) et en République Centrafricaine.

Dans le but de protéger le pays et les soldats des maladies d'importation, des missions vétérinaires ponctuelles pourraient être mises en œuvre par l'Etat-Major des armées et sur proposition du service vétérinaire des armées. Les missions exécutées sont les activités traditionnelles:

Santé animale

Cette activité est actuellement difficile à mettre en pratique car, aucun effectif animal n'est affecté sur les théâtres. Toutefois, le vétérinaire peut participer au soutien médical des animaux du pays allié.

Hygiène des aliments

C'est la mission prépondérante des vétérinaires sur les théâtres d'opération. En effet, le contrôle de bonnes pratiques d'hygiène des aliments, des approvisionnements, la conservation des denrées et le traitement adéquat de l'eau de boisson (chloration) permettent d'éviter les risques de TIAC qui pourraient être à l'origine de la diminution des capacités opérationnelles des combattants ou freiner la progression des opérations.

Dans toutes les opérations extérieures, quelque soit l'effectif militaire, le commandement devrait soit envoyer un vétérinaire pour un audit ponctuel de la situation, soit signer des conventions avec les pays alliés pour assurer l'alimentation du personnel.

Maîtrise de l'environnement biologique

La cellule doit participer à la maîtrise de l'environnement biologique des zones de stationnement, en collaboration avec les services vétérinaires locaux. De ce fait, elle doit mettre en place des plans de maîtrise de risques sanitaires.

Au vu de l'analyse de l'état des lieux, tous ces moyens non exhaustifs proposés constituent les besoins réels en matière vétérinaire qui devraient être pris en compte par le commandement car, l'exercice des compétences vétérinaires participe à la protection de la santé publique et en particulier de celle du combattant.

La présence des vétérinaires militaires ne trouvera sa justification que si le commandement exprime les besoins de la mise sur pied dans les délais raisonnables d'un service vétérinaire qualifié. Il reviendra aux vétérinaires de faire connaître et de valoriser cette spécialité par la démonstration de leur savoir faire technique, notamment en matière d'hygiène des aliments.

Par ailleurs, dans le but de faciliter la mise en place du service vétérinaire au sein de la direction de santé militaire, nous proposons un modèle d'organisation. Ce modèle tient compte de l'analyse des services vétérinaires militaires suscités et de l'organisation actuelle de la DSM.

C. MODELE D'ORGANISATION DU SERVICE VETERINAIRE MILITAIRE

Selon KERVELLA *et al.* (2002), les objectifs spécifiques des vétérinaires permettent D'une part, d'assurer la capacité opérationnelle des forces par la maîtrise de la sécurité des aliments et de la qualité des eaux de boisson, la proposition des plans adaptés de maîtrise de risques sanitaires et la mise en place d'une médecine de prévention, D'autre part, de faire appliquer la réglementation nationale et internationale qui y prévaut. De ce fait, le vétérinaire doit travailler en collaboration avec le ministère de l'agriculture et les organisations internationales telles l'OIE, le FAO et le comité international de médecine militaire (CIMM).

Pour atteindre ces objectifs, la spécialité vétérinaire doit être rattachée à la direction de la santé militaire.

1. Organisation

a. Organigramme général

En suivant l'organisation centrale de la DSM, le service vétérinaire des armées (SVA) s'intégrerait parmi les différents services existants. Pour ce faire, sur proposition du vétérinaire, le directeur, chef hiérarchique doit soumettre au MINDEF, la proposition du décret de création du service vétérinaire. Le vétérinaire reste le subordonné direct du directeur de la santé tout en conservant l'autonomie de ses compétences techniques.

Par ailleurs, pour toutes les questions concernant, les services vétérinaires de l'Etat, représenté par le Ministère de l'agriculture (MINAGRI), par exemple, lors des catastrophes naturelles ou des actions de police sanitaire organisées par l'Etat, le vétérinaire joue le rôle d'interface et pourrait être le conseiller technique direct du chef d'état major et du MINDEF en matière vétérinaire (figure 15).

Pour accomplir ses missions, ce service, sous la responsabilité d'un officier vétérinaire le plus ancien dans le grade le plus élevé, doit être reparti en trois bureaux : le bureau de la sécurité sanitaire des aliments (santé publique), le bureau de la santé et protection animale et le bureau de la formation continue (figure 16). L'objectif de cette organisation est de piloter et d'assurer la bonne application de l'exercice de la médecine vétérinaire sur le territoire, tout en traitant les problèmes techniques spécifiques en relation avec d'autres services.

Figure 15 : Attributions et subordinations des vétérinaires militaires (MEDJO, 2009)

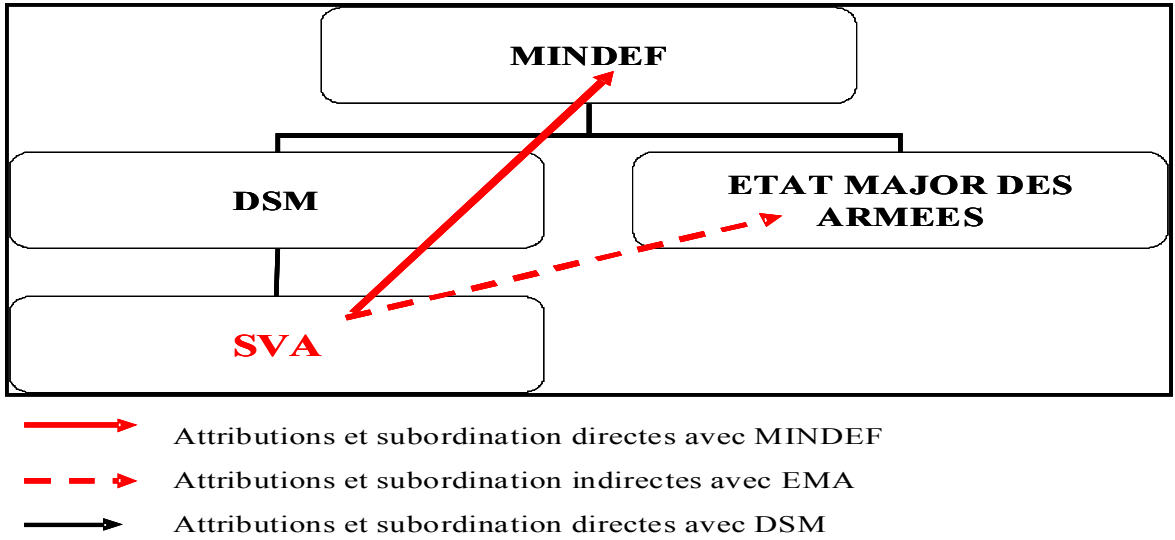
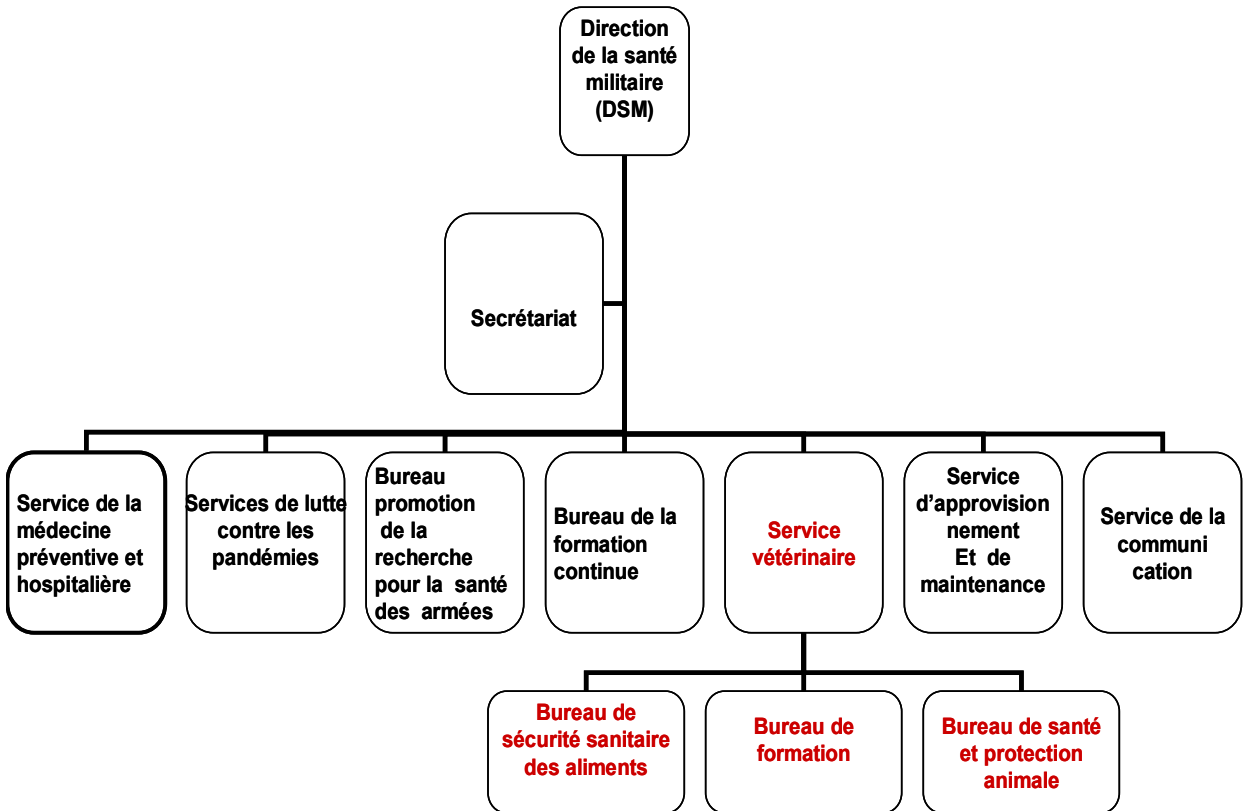


Figure 16 : Nouvelle organisation de la Direction de santé militaire (MEDJO, 2009)



b. Maillage territorial

Dans l'optique de prévoir l'augmentation des effectifs vétérinaires, il est important de définir le maillage territorial. Ce maillage suivra l'organisation des services territoriaux de la DSM.

Il devrait être organisé selon deux niveaux (figure 17) :

- le service vétérinaire de région interarmées (SVRI) qui est placé sous l'autorité du SVA.

Le chef de service vétérinaire est le conseiller du commandant de région de santé et du chef de santé des forces dans la région considérée. Il couvre toutes les circonscriptions militaires et secteurs de santé de la région militaire correspondante ;

- le service vétérinaire d'unité (SVU), concerne certaines formations, écoles ou unités dotées d'animaux (chevaux ou chiens) et certaines unités spécialisées dans l'acquisition, la gestion et l'emploi de ces animaux.

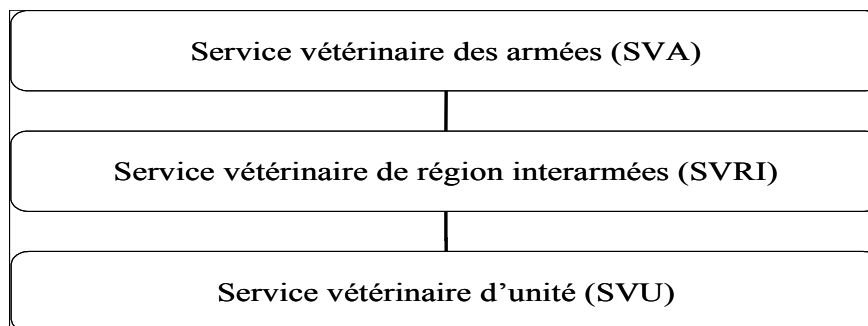
Ce service doté d'une clinique, assure le soutien vétérinaire dans l'unité dont elle relève. Le chef de service d'unité est non seulement le subordonné du chef SVRI mais également le conseiller technique du chef de corps dont il relève.

Les secteurs ne sont pas représentés car les SVRI ou les SVU, peuvent suffisamment couvrir le soutien vétérinaire dans toute une région déterminée.

Actuellement, il existe un seul SVU doté d'effectifs équin. Il sera le premier service que le vétérinaire devra gérer en attendant la création imminente de l'unité canine.

Cette organisation territoriale sera mise en place au fur et à mesure que les effectifs vétérinaires seront augmentés. A terme, on aura au moins trois services vétérinaires de région, deux services vétérinaires d'unité, et un service central, soit un total d'environ dix vétérinaires.

Figure 17 : Maillage territorial



2. Modalité de l'exercice des compétences vétérinaires

a. Soutien vétérinaire

Le chef de service vétérinaire installé au ministère devrait participer à la mise en place des structures et à la bonne marche du service. De ce fait, il doit assurer le soutien vétérinaire dans toutes les forces armées. En effet, actuellement, compte tenu du nombre limité de vétérinaires, il doit organiser des missions périodiques en fonctions des régions militaires.

Ce planning concerne d'abord, les missions de santé publique vétérinaire, c'est-à-dire le contrôle d'hygiène des denrées alimentaires (depuis les fournisseurs jusqu'au consommateur final), des restaurations collectives (des différentes garnisons et les centres d'instruction militaires) et de la lutte contre les zoonoses.

A chaque visite, des analyses doivent être effectuées afin de connaître la situation microbiologique de l'établissement. Les prélèvements sont envoyés soit au laboratoire de l'hôpital militaire soit au laboratoire de référence (centre Pasteur).

Ensuite, la gestion des unités dotées d'effectifs animaux doit être assurée. En effet le vétérinaire doit assurer non seulement l'aptitude à l'emploi, le renouvellement et les reformes des animaux, mais aussi la mission d'expertise-contentieux (c'est-à-dire gérer les dommages collatéraux que peuvent causer ces animaux lors des manœuvres militaires).

Par ailleurs, le vétérinaire peut être désigné par le DSM pour coordonner dans son domaine de compétence des expérimentations d'ordre technique ou participer à des missions d'expertise, de formation ou d'enseignement.

Afin d'accomplir ces missions, le chef de service doit organiser le service de permanence qu'il soumet à l'approbation du DSM. Les consignes découlant de cette organisation précisent notamment les conditions dans lesquelles le vétérinaire de permanence, en dehors des heures normales de service, peut être rapidement contacté.

En cas d'urgence, il pourra être substitué par les vétérinaires libéraux, compte tenu du nombre et des infrastructures peu développées. Pour ce faire, des conventions doivent préalablement être signées.

b. Collaboration avec les services vétérinaires de l'Etat

Les services vétérinaires officiels du Cameroun appartiennent au MINAGRI. Leur rôle premier est la protection de la santé publique au niveau national. Ils sont soutenus par tous les autres acteurs de protection de la santé publique en cas de crise.

Au niveau du ministère de la défense, cette collaboration devrait être effective grâce à l'engagement conjoint des deux ministères.

Ainsi le vétérinaire jouant le rôle d'interface entre le MINDEF et le MINAGRI, doit appliquer au sein des organismes relevant du ministère de la défense, des dispositions législatives et réglementaires relatives à la santé publique vétérinaire.

Concrètement à la demande du ministère de l'agriculture avec l'accord du MINDEF, les vétérinaires militaires peuvent participer aux opérations de police sanitaire ou de prophylaxie collective, à la gestion des grandes catastrophes et aux enquêtes épidémiologiques prescrites par l'Etat. Toutefois, cette action reste ponctuelle afin de respecter les rangs et prérogatives de chacun : lorsqu'une crise sanitaire d'origine animale est déclenchée, les vétérinaires civils agissent en priorité dans leur domaine de compétence.

Si la crise s'étend et que les conséquences, sanitaires, économiques ou environnementales deviennent inquiétantes, le gouvernement par le biais du MINAGRI, demande l'intervention du MINDEF.

Cette action collaboration a pour objectif d'optimiser et de maximiser l'action de toutes les forces vers la protection globale de la santé publique, de l'économie et de l'environnement.

c. Audits et rapports d'activités

Avant l'exercice de ses missions, le vétérinaire devrait d'abord organiser des audits préliminaires afin d'évaluer les besoins réels des différents organismes de restauration collective et les unités dotées d'effectifs animaux. Ces audits doivent être renouvelés chaque année afin de vérifier le respect des modalités de mise en œuvre des moyens vétérinaires.

A la fin de chaque visite, le vétérinaire doit rédiger les rapports d'audits, exploiter les rapports des activités techniques et tous les documents relatifs aux activités interarmées qu'il adresse par voie hiérarchique à la DSM.

3. Moyens logistiques

D'après l'OTAN (Organisation du traité transatlantique Nord)¹¹, DUONG . (2009) définit la logistique comme étant «la science de la planification et de l'exécution de déplacement des forces armées et de leur maintenance». Ce concept est le support indispensable dans la réussite des missions.

Ainsi, pour assurer l'exécution des missions techniques précédemment définies, plusieurs moyens logistiques sont mis en place par le MINDEF. Ceux-ci feront l'objet d'une décision prise sous le timbre de la direction de la santé, bureau de la programmation d'action et du budget.

a. Ressources humaines

L'exercice des compétences vétérinaires nécessite une organisation en ressources humaines. Cette organisation sera composée de vétérinaires, des auxiliaires vétérinaires et du personnel administratif civil et militaire.

(i) Vétérinaires

Actuellement, il existe au moins un vétérinaire. Ce la formation de ce dernier est un signe encourageant, dont la dynamique devrait s'inscrire à court terme selon le décret N° 2001/187 du 25 Juillet 2001, par le recrutement des vétérinaires civils et dans le long terme, par l'admission des candidats militaires à l'université supérieure vétérinaire de Ngaoundéré ou à l'étranger.

Par ailleurs, les officiers ou sous officiers souhaitant dérouler leur carrière dans la spécialité vétérinaire peuvent sur demande de la DSM poursuivre leurs études au niveau national (université supérieure vétérinaires de Ngaoundéré ou à l'étranger (Sénégal, Maroc, France, etc.).

Pour ce faire, un certain nombre de conditions doivent être remplies en fonction des pays :

Cameroun : l'admission à l'université est sur concours. Ce concours est ouvert aux titulaires d'un Baccalauréat série C ou D, d'un general certificate of education advanced level (GCE "A" Level) ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'enseignement supérieur ;

Maroc et Sénégal : recrutement sur étude de dossiers des candidatures. Le diplôme exigé est au moins le baccalauréat série scientifique ;

11 : http://www.nato.int/docu/logistics/html_fr/logistics02.html

France : quatre grandes écoles vétérinaires (ENVA, ENVL, ENVN, ENVT) recrutent sur titre (étude de dossiers) et ce, lorsque des places sont sollicitées.

Il faut avoir au minimum une licence ès biologie animale pour accéder directement en première année du deuxième cycle d'étude. L'admission est proclamée par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. Trois catégories de vétérinaires sont représentées :

les vétérinaires d'active : vétérinaire ayant réussi le concours d'entrée à l'école militaire interarmes (EMIA) ou officier en activité qui a suivi une formation vétérinaire ;

les vétérinaires sous contrat : vétérinaires civils recrutés sur titre suivant un contrat ;

les vétérinaires de réserve : vétérinaires civils qui adhèrent volontairement aux activités vétérinaires militaires pendant des périodes définies, l'objectif étant de renforcer la capacité des forces armées, d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au lien armées-Nation.

Pour dynamiser le service, répondre aux attentes quotidiennes du MINDEF et rester compétent, les vétérinaires doivent suivre des formations continues (médecine de catastrophe, CEAV en santé publique, conférences sur la pratiques libérales, etc.).

Afin de faciliter leurs admissions, le SVA sous le timbre de la DSM, doit initier des conventions auprès des services de coopération militaire (France, Etats-Unis ...) ou avec les écoles de médecine nationales ou inter-Etat.

Par ailleurs, sur accord du CEMA, les vétérinaires doivent assurer la formation du personnel. Les domaines d'activités dispensés sont les bonnes pratiques d'hygiène générale et de restauration collective, la prévention sur des risques zoonotiques et les soins aux animaux.

Concernant l'évolution du profil de carrière des vétérinaires, les critères d'avancement aux grades respectent ceux mentionnés par le décret suscité. Le grade initial, après recrutement est le grade de capitaine. En revanche, les armoiries (insignes des bérets des casquettes et les coins de col) sont différentes. Elles sont représentées par les feuilles de sauge sur un fond grenat. La feuille de sauge symbolise la plante qui a servi comme antiseptique pour les interventions chirurgicales des chevaux pendant les différentes guerres mondiales.

Les appellations restent les mêmes, par exemple «Capitaine Vétérinaire».

(ii) Auxiliaires vétérinaires

Les auxiliaires vétérinaires : sont constitués des techniciens formés dans les écoles d'infirmiers vétérinaires locales (écoles des infirmiers de Garoua) ou étrangères (Instituts de formation des soins animaliers) et les militaires formés sur le terrain.

Le personnel administratif : devrait être constitué de militaires de toutes armes et du personnel civil. Ceux-ci sont affectés soit par le ministre de la défense soit par les commandants des centres de formation militaire.

b. Ressources financières

Les ressources financières du service vétérinaire des armées devraient être mises en place par le ministère de la défense au titre du budget annuel de la DSM.

A cet effet, le chef de service dispose d'un compte en valeur fourni pour les dépenses courantes, les ravitaillements en médicaments et en matériels médicaux. Les moyens financiers des services territoriaux y seront annexés.

c. Infrastructures et équipements

Les infrastructures implantées au sein de la DSM seront fournies par le MINDEF. Quant aux services territoriaux, des locaux peuvent provenir des régions dont ils relèvent.

Les locaux des SVRI peuvent être fournis soit par le commandement de région de santé soit par le commandement de la région militaire. Les véhicules, l'équipement et les crédits d'entretien sont fournis par le MINDEF.

Le SVU dispose d'une clinique dotée de moyens techniques et de locaux adaptés aux examens, traitements, interventions chirurgicales et hospitalisation des animaux. Ces locaux sont fournis par le chef de corps d'appartenance et le matériel médico-chirurgical par le SVA.

Les moyens techniques vétérinaires en opération extérieure, seront fournis par la DSM et ceux en personnel, véhicule et matériel de transmissions, indispensables à l'exécution de la mission par les forces en présence.

Les règles de gestion du matériel et d'approvisionnement sont communes à celles du service de santé. En revanche, l'achat des articles spécifiques à la médecine vétérinaire est réalisé directement dans le secteur privé par le SVA au moyen des crédits attribués par le MINDEF.

Cette proposition d'organisation comprend les modalités pratiques de mise en place d'un service vétérinaire et pourra être réadaptée en fonction de l'évolution de la réforme du MINDEF, notamment de celle de la DSM. Les moyens de mise en œuvre de ce modèle seront pris en compte dans les propositions du budget annuel de la DSM présentées au Ministre de la défense.

Toutefois, pour que ces moyens soient effectifs, le commandement devrait procéder à la création tant réglementaire que physique du service vétérinaire des armées. Il reviendra donc aux vétérinaires pionniers dans un premier temps d'organiser et planifier l'exercice de leurs compétences dans toutes les garnisons militaires et les unités dotées d'effectifs animaux.

Dans un deuxième temps, en fonction de l'évolution des effectifs, de procéder à la déconcentration des compétences au niveau territorial.

CONCLUSION

L'intérêt pour une armée de disposer de compétences vétérinaires est d'une importance primordiale, du fait de la participation des vétérinaires à la protection de la santé des combattants. Cette protection est assurée grâce à quatre objectifs qui sont de maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et la qualité de l'eau de boisson, de proposer des plans adaptés de maîtrise de risques sanitaires et de mettre en place une médecine de prévention.

La finalité de ces objectifs est de maintenir une capacité opérationnelle tant en effectif humain, s'agissant des combattants qu'en effectif animal. Pour y parvenir, le commandement doit cependant, exprimer clairement en termes de compétences spécifiques. Or, l'expérience a montré que les besoins des forces sont souvent exprimés en fonction des difficultés rencontrées et moins au travers d'analyses réalisées à la suite d'exercices ou d'opérations.

Dans ce contexte, l'évaluation des besoins que nous avons effectuée devrait faciliter la démarche du commandement vers la création d'un service vétérinaire militaire adapté aux besoins et vers le recrutement et formation de professionnels capables d'assurer la pérennité de ce service.

En retour, il reviendra aux vétérinaires pionniers de démontrer leur savoir faire non seulement en santé et protection des animaux, mais également en santé publique vétérinaire, domaine intégrant la démarche globale de la protection du combattant. Ainsi, pour faciliter leur intégration au sein de la direction de santé militaire, ils devront travailler en collaboration étroite avec tous les services de cette direction et les autres services interarmées, responsables notamment de la logistique.

C'est donc en valorisant ces diverses compétences que la spécialité vétérinaire pourra occuper sa place au sein des forces armées du Cameroun, au service des missions qui lui sont confiées par le commandement. Tout ceci ne pourra se mettre en place que grâce à la volonté et au soutien, tant réglementaire que logistique, de la plus haute hiérarchie.

GLOSSAIRE

- BOEM** : Bulletin officielle édition méthodique
- CEMA** : Chef d'état-major des armées
- CIMM** : Comité international de médecine militaire
- CIPV** : Convention internationale de la protection des végétaux
- CSEM** : Centre sportif équestre militaire
- DAAR** : Direction des affaires administratives et réglementaires
- DCSSA** : Direction centrale du service de santé des armées
- DIRCIA** : Direction du commissariat interarmées
- DODVSA** : US veterinary army service of department of defense
- DRSSA** : Direction régionale du service de santé des armées
- DSM** : Direction de la santé militaire
- DSO** : Direction de la santé opérationnelle
- EAABC** : Ecole d'application de l'arme blindée cavalerie
- EDA** : Economat des armées
- EMIA** : Ecole militaire interarmes
- ENVA** : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort
- ENVL** : Ecole nationale vétérinaire de Lyon
- ENSV** : Ecole nationale des services vétérinaires
- ESB** : Encéphalospongiforme bovine
- FAO** : Food and agriculture organisation
- HACCP** : Hazard analysis critical control point
- HVIA** : Homologation vétérinaire interarmées
- ICPE** : Installations classées pour la protection de l'environnement
- MINDEF** : Ministère de la défense
- MINAGRI** : Ministère de l'agriculture et de la pêche
- NRBC** : Nucléaire, radiologique, biologique et chimique
- OIE** : Office international des épizooties
- OMSA** : Organisation mondiale de la santé animale
- OMS** : Organisation mondiale pour la santé

OPEX : Opération extérieure
ONU : Organisation des nations unies
OTAN : Organisation du traité transatlantique nord
PNB : Produits national Brut
PIB : Produit Intérieur Brut
PMSO : Plan de maîtrise de risques zoo sanitaires et phytosanitaires
RGN : Région de gendarmerie nationale
RMIA : Région militaire interarmées
RSI : Règlement sanitaire international
SVA : Service vétérinaire des armées
SVI : Secteur vétérinaire interarmées
SVRI : Service vétérinaire régional interarmées
SVU : Service vétérinaire d'unité
TIAC : Toxi-infection alimentaire collective
TOE : Théâtre d'opération extérieure
USA : United States of America

BIBLIOGRAPHIE

BARROWS PL. (1996) The US Army food safety program. *J. Am. Vet. Med. Assoc.* 15, 2061-3.

COX M. (Thursday Mar 6, 2008) Army dishes out new combat rations, ArmyTimes/ Your online resources for everything army, [http://www.armytimes.com/news/2008/03/army_newchow_030508w/], (consulté le 15 décembre 2008).

DAVOUST B, MARIE J.L, RINGOT D, ORLANDINI P, PORTELLI C, ROUS V, *et al.* (2004) Exposition des militaires aux zoonoses: Enquêtes sur des animaux sentinelles, réservoirs et vecteurs. *Méd. ARMEES*, 32 (1), 30-40.

DEBEL A. (2001) *Le Cameroun d'aujourd'hui*. Les éditions du Jaguar (7eme édition).

DESMET J. (1995) *Les problèmes rencontrés dans l'application des règles d'hygiène en temps de paix dans les organismes de restauration de l'armée de Terre*. Thèse Méd. Vet., Toulouse, n° 027.

DIABATE M. (2008 10.Novembre.) *Demande de documents officiels sur le service vétérinaire des armées de Côte d'Ivoire : «Présentation du service vétérinaire des armées de Côte d'Ivoire (historique, réglementation, missions et fonctionnement)»*, [courrier électronique au Colonel Mory DIABATE], mordiab@yahoo.fr.

DUONG P. (2008) *Introduction à la logistique*. Fondement de la logistique. *CNAM-LTR 110*.

ECOLE NATIONALE DES SERVICES VETERINAIRES (ENSV- Lyon, mise à jour : mars 2009) Santé publique vétérinaire, [<http://blanc.vet-lyon.fr/ensv>], (consulté le 20 septembre 2009).

FUKS V. (1998) *Les équipes cynotechniques de la brigade de sapeurs pompiers de Paris*. Thèse Med. Vét d'Alfort, n° 034.

GIRARDET C, BONI M, MARTIN PH. (2004) Maîtrise de l'environnement biologique en opération extérieure : Problème des animaux errants. *Méd. ARMEES*, 32 (1), 67-73.

GRANDJEAN D. (2008) *Rôles du vétérinaire Sapeur Pompier face aux risques biologiques*. Polycopié École National Vétérinaire d'Alfort, Unité de formation continue, Médecine vétérinaire de catastrophe et d'environnement.

GRANDJEAN D. (2009) *Rôle du Vétérinaire pendant les catastrophes*. Polycopié École National Vétérinaire d'Alfort, Unité de formation continue, Médecine vétérinaire de catastrophe et d'environnement.

HERCULE B. (1993) *Les risques de zoonoses d'origine canine en milieu militaire*. Thèse Med. Vét., Lyon, n° 054.

KERVELLA J.Y. (2007) Soutien des forces, rôle des vétérinaires des armées *In. Journées des vétérinaires de réserve* (JNVR) DCSSA, ENVA 30 Mai 2007.

KERVELLA J.Y, ULMER P, LAMOUR T, MAGNAN S, RIBOT X, DAVOUST B, *et al.* (2002). Les vétérinaires biologistes au sein du service de santé des armées. *Actu. Santé*, n° 70, 10-17.

KESTER WO. (1996) History of veterinary service with cavalry in the US army. *J. Am. Vet. Med. Assoc.* **209** (3): 554-7.

LAWLER K. (2008 4 novembre), *Demande de la documentation du service vétérinaire militaire des USA*, « *I took kindly to trust me and help me to have the information (organization, mission, working with veterinarians civilians...) about veterinary services of the United State, to complete my doctoral thesis*», [courrier électronique à Lawler, Kimberly T major military USA MEDCOM AMEDDCS] , kim.lawler@amedd.army.mil.

MARIE J-L, BRETON D, POLVECHE Y, DAVOUST B, DARRE E, COUVREUR P. (2005) Prévention de l'introduction d'agents biologiques en métropole depuis un théâtre d'opération. *Méd. ARMEES*, **33** (1), 47-56.

MEDJO BYABOT C. (2007) *Découverte de la dominance équine*. Mémoire de fin de T1PRO dans la dominance équine. ENVA. Service vétérinaires de l'EAABC de Saumur.

MEDJO BYABOT C. (2008) *Plan de maîtrise de risques zoo sanitaires et phytosanitaire (PMSO) au retour des militaires français des opérations extérieures*. Mémoire de CEAV-Santé Publique vétérinaire, ENSV, Lyon.

MILHAUD C. (2003) Schéma général de l'histoire des vétérinaires militaires français. *Bull. Soc. fr. Hist. Méd. Sci. Vét.*, **2** (1), 47.

MVENG E, NKOUMBA D. (1980) *Manuel d'histoire du Cameroun*. Centre d'édition et de production pour l'enseignement et la recherche (CEPER).

NATO - OTAN 2006 Digithèque de l'OTAN. La logistique à l'appui des opérations de l'OTAN : Division Diplomatie publique de l'OTAN (Mise-à-jour: Février 2006) [http://www.nato.int/docu/logistics/html_fr/logistics02.html], (consulté le 10 juillet 2008).

PARISOT P. (1993) *Projet d'informatisation de la surveillance de l'hygiène alimentaire dans les organismes de restauration du Ministère de la Défense*. Thèse Vét. Toulouse, n° 042.

ROUS V. (2005) *Activités des vétérinaires militaires dans le domaine de la santé publique*. Mémoire de CEAV-Santé Publique Vétérinaire, ENSV Lyon.

SPERTZEL RO. (1976) US Army veterinary in biomédical research: from seed to harvest. *J. Am. Vet. Med. Assoc.* **169** (1): 115-6.

TROMBINI G. (2008) *Plan de maîtrise de risques zoonosaires et phytosanitaires (PMSO) au retour des militaires français des opérations extérieures*. Mémoire de CEAV-Santé Publique Vétérinaire, ENSV, Lyon.

US Army medical department. (Last Modified : June 20, 2008) Headquarters organization chart. [<http://www.armymedicine.army.mil/org/orgchart.html>], (consulté le 10 septembre 2008).

VROEGINDEWEY G. (2006) The US army veterinary corps : a model for professional career development with a public health and global perspective. *J. Am. Vet. Med. Ed.*, 33(3), 422-425.

VROEGINDEWEY G. (Last modified : december 05, 2006) DODVSA Organisation US army veterinary service [<http://www.veterinaryservice.army.mil/dodvsa.html>], (consulté le 5 décembre 2007).

TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE DE FRANCE

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES (DCSSA)

INSTRUCTION N° : 3300/DEF/DCSSA/OSP/OORI/ORG du 11 mai 2005, relative à l'organisation et au fonctionnement des directions régionales du service de santé des armées, du 11 mai 2005 (A) NOR D E F E 0 5 5 0 9 8 7 J ; Classement dans l'édition méthodique : Bulletin officiel de l'édition méthodique (BOEM) 620-0*.

INSTRUCTION N° : 2115/DF/DCSSA/AST/VET du 26 juillet 2005, relative aux missions des vétérinaires exerçant sous l'autorité d'un directeur régional du service de santé des armées assurant un soutien vétérinaire en métropole du 26 juillet 2005 (A) NOR D E F E 0 5 5 1 9 7 0 J ; Classement dans l'édition méthodique : Bulletin officiel de l'édition méthodique (BOEM) 620-0* et 620-3*.

INSTRUCTION N° : 915/DEF/DCSSA/AJA/2/D du 1^{er} août 2003, portant organisation de la Direction Centrale du Service de Santé des armées du 1^{er} août 2003 (A) NOR D E F E 0 3 5 1 9 8 5 J ; Classement dans l'édition méthodique : Bulletin officiel de l'édition méthodique (BOEM) 110* et 620-0*.

INSTRUCTION N°: 3265/DEF/DCSSA/AST/VET, N° 3621/DEF/DCSSA/OL/OERI/ORG, du 7 juillet 2000, relative aux attributions des conseillers vétérinaires régionaux interarmées à l'organisation de l'exercice des compétences vétérinaires dans les trois armées, la gendarmerie et les formations rattachées. Classement à l'édition méthodique : Bulletin officiel de l'édition méthodique (BOEM) 620-0* ; mention au BOEM 620-3*.

Arrêté du 19 septembre 2007, relatif à l'application des dispositions législatives et réglementaires du code rural relative à la santé publique vétérinaire et à la sécurité sanitaire des aliments au sein des établissements et organismes relevant du ministère de la défense. NOR : DEFK0766779A ; JO 235 du 10 octobre 2007.

Protocole de coopération DGAL-DCSSA du 27 avril 2007, relatif à la mise en œuvre des actions de santé publique vétérinaire et des contrôles officiels au sein du ministère de la Défense. NOTE DE SERVICE DGA1/N2007-8114 du 10 mai 2007.

Loi N° 2004-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile. NOR INTX0300211L ; JO N° 190 du 17 août 2004.

MINISTERE DE LA DEFENSE DU CAMEROUN

CONSTITUTION DU CAMEROUN: Loi N° 67/LF/9 du 1er juin 1967, portant organisation générale de la défense. Journal Officiel en français et en anglais.

Décret présidentiel N° : 2001/177 du 25 Juillet 2001, portant organisation du ministère de la défense. Journal Officiel en français et en anglais ; Yaoundé, 25 juillet 2001.

Décret présidentiel N° : 2001/178 du 25 Juillet 2001, portant organisation des Etats-Majors Centraux. Journal Officiel en français et en anglais ; Yaoundé, 25 juillet 2001.

Décret présidentiel N° : 2001/180 du 25 juillet 2001, relatif à l'organisation du commandement militaire territorial. Journal Officiel en français et en anglais ; Yaoundé, 25 juillet 2001.

Décret présidentiel N° : 2001/185 du 25 Juillet 2001, portant organisation des services extérieurs de santé Militaire. Journal Officiel en français et en anglais ; Yaoundé, 25 juillet 2001.

Décret présidentiel N° : 2001/188 du 25 juillet 2001, portant statut particulier du corps des officiers d'actives des forces de défense. Journal Officiel en français et en anglais ; Yaoundé, 25 juillet 2001.

Décret présidentiel N° : 2001/187 du 25 Juillet 2001, fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des officiers. Journal Officiel en français et en anglais ; Yaoundé, 25 juillet 2001.

TEXTES INTERNATIONAUX

INTERNATIONAL STANDARD ORGANISATION : AGENCE FRANCAISE DE NORMALISATION : NF EN ISO/CEI/17020, de mars 2005, relative aux critères généraux pour le fonctionnement des différents types d'organismes procédant à l'inspection des activités relevant du contrôle officiel. Indice de classement : X 50-064.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) : ACCORDS SANITAIRE et PHYTOSANITAIRE (SPS) ; Article 5, 7 de l'accord SPS ; Secrétariat de l'OMC Genève. L'Uruguay Round, 1994.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (mise à jour, le 05-Juin-2008).
HANDISTATUS: Zoonoses et maladie animales déclarées par pays
[<http://www.oie.int/hs2/report.asp?lang=f4>], (consulté le 20 juin 2008).

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (mise à jour : 05-Juin-2008). Les services vétérinaires : un Bien public international
[http://www.oie.int/fr/OIE/organisation/fr_vet_serv.htm] (consulté le 20 juin 2008).

ANNEXE

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

Présentation: Ce questionnaire est destiné aux responsables du ministère de la défense du Cameroun dans but de connaître et d'évaluer les besoins exhaustifs dans le domaine de la médecine vétérinaire au sein de ces forces. L'analyse de ces renseignements me permettra de définir les missions appropriées et d'adapter les moyens en conséquence.

Règles de remplissage: .

vous cocherez et remplirez les cases ci-dessous directement sur l'écran. Votre jugement personnel pour les rubriques de synthèse sera important.

Situation de l'enquête

Militaire:.....

Personnel civil:.....

Fonction actuelle:

I. Santé animale

A.Y a t-il des animaux dans les forces armées camerounaises? Oui Non Je ne sais pas

1.Si oui lesquels?

Chevaux:	Oui Non je ne sais pas
Chiens	Oui Non je ne sais pas
Bovins	Oui Non je ne sais pas
Autres (à préciser).....	

2.Quel est leur effectif

Chien	
Cheval	
Bovins	
Autres (à préciser).....	

3.Quelles sont leurs activités principales (cocher)

Chiens

Garde	Oui Non Je ne sais pas
Recherche des drogues	Oui Non Je ne sais pas
Recherche des décombres (catastrophes)	Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....	

Chevaux

Garde	Oui Non Je ne sais pas
Patrouille	Oui Non Je ne sais pas
Parade	Oui Non Je ne sais pas
Compétition	Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser)	

Bovins

Elevage Oui Non Je ne sais pas

Alimentation: viande	Oui Non Je ne sais pas
Production du lait	Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....	

B. Qui s'occupe de la santé de ces animaux (cocher)?

Civil	Oui Non Je ne sais pas
Militaire	Oui Non Je ne sais pas
Autres à préciser.....	

1. Quelles sont leurs compétences

Médecin	Oui Non Je ne sais pas
Vétérinaire	Oui Non Je ne sais pas
Technicien vétérinaire	Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....	

II. Zoonoses

1. Les différentes missions suivantes sont-elles effectuées

Lutte contre les maladies transmises à l'homme par les animaux	Oui Non Je ne sais pas
Eradication des chiens errants dans les camps militaires susceptibles de transmettre les maladies (rage, teigne,...)	Oui Non Je ne sais pas
Dératisation, désinsectisation des espèces nuisibles dans les enceintes militaires	Oui Non Je ne sais pas
Lutte contre le paludisme	Oui Non Je ne sais pas

2. Qui s'occupe de ces missions

Médecin militaire	Oui Non Je ne sais pas
Médecin civil	Oui Non Je ne sais pas
Vétérinaire civil	Oui Non Je ne sais pas
Infirmier	Oui Non Je ne sais pas
Technicien vétérinaire	Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....	

3. Quelles sont les zones à risque (facilitant la contamination des soldats)?

Dans les services	Oui Non Je ne sais pas
Dans les cuisines	Oui Non Je ne sais pas
En opération (zone)	Oui Non Je ne sais pas
Autour des camps militaires	Oui Non Je ne sais pas
Autres (à préciser).....	

III. Restauration collective

A. Alimentation au casernement

1. Quel est le mode d'alimentation du personnel de la défense en temps de paix?

Mangent-ils tous au casernement	Oui Non Je ne sais pas
Mangent-ils uniquement lorsqu'ils sont d'astreinte	Oui Non Je ne sais pas
Mangent-ils lorsqu'ils sont en stage ou en formation militaire	Oui Non Je ne sais pas
Mangent-ils une fois retournés en famille	Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....	

2 Combien y a t-il de cuisines militaires dans votre garnison?

Citer en quelques-unes.....

Par voiture Oui Non Je ne sais pas
Par avion Oui Non Je ne sais pas
Autres (à préciser).....

6. Quel est le mode conservation?

Froid négatif (congélateurs) Oui Non Je ne sais pas
Température ambiante Oui Non Je ne sais pas
Pas de stockage Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....

7. Qui s'occupe du contrôle des conditions d'hygiène et d'approvisionnement de ces aliments en opération?

Médecin civil Oui Non Je ne sais pas
Médecin militaire Oui Non Je ne sais pas
Vétérinaire civil Oui Non Je ne sais pas
Autres à (préciser).....

C. Y a-t-il déjà eu des épisodes de toxi infections alimentaires collectives (Intoxication alimentaire collective) au casernement, dans les écoles de formation ou les théâtres d'opération?

Oui Non je ne sais pas

Si oui

Quand.....

Combien de cas.....

Gravité des cas:

- Négligeable Oui Non Je ne sais pas
- Faible Oui Non Je ne sais pas
- Modérée Oui Non je ne sais pas
- élevée Oui Non Je ne sais pas

IV. Interaction avec l'environnement

Hygiène et salubrité permanente des camps militaires sont-elles mises en pratique
Oui Non Je ne sais pas

Les installations classées militaires sont-elles protégées (Zoo, lac, jardin...)?
Oui Non Je ne sais pas

Autres à (préciser).....

V. Recherche et laboratoire: la recherche sur les points suivants est-elle effective?

Recherche sur les zoonoses (maladies transmises par les animaux) Oui Non Je ne sais pas

Evaluation des risques biologiques Oui Non Je ne sais pas

Recherche sur un bioterrorisme éventuel Oui Non Je ne sais pas

Autres à (préciser).....

Quels sont les responsables.....

La spécialité vétérinaire a-t-elle une importance dans l'armée au vue de toutes ces informations?

«Merci de votre coopération et je reste à votre disposition pour toute incompréhension

Capitaine vétérinaire MEDJO BYABOT Corettie

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

Année 2009

EVALUATION DES BESOINS POUR LA CREATION DU SERVICE VÉTÉRINAIRE DES FORCES DE DEFENSE DU CAMEROUN

THESE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant
LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

le.....

Par

Corettie MEDJO BYABOT

Née le 08 février 1973 à NGATTO (Cameroun)

Jury

Président: M.

Professeur à la Faculté de Médecine de CRETEIL

Membres

Directeur : M. François BOLNOT

Maître de conférences à l'ENVA

Assesseur : M. Dominique GRANDJEAN

Professeur à l'ENVA

Invités d'honneurs

Colonel Victor NNENGUE MONEBOULOU

Attaché de Défense près l'ambassade du Cameroun en France

Vétérinaire Principal Vincent ROUS

Secteur Vétérinaire de PARIS

LE NUMERO 1 MONDIAL DES MEMOIRES



EVALUATION DES BESOINS POUR LA CREATION DU SERVICE VETERINAIRE DES FORCES DE DEFENSE DU CAMEROUN

Corettie MEDJO BYABOT

Résumé

L'intérêt des compétences vétérinaires au sein des forces armées est reconnu du fait de la participation des vétérinaires aux missions de santé publique. Cependant, toutes les armées, en l'occurrence celles du Cameroun, ne disposent toujours pas de ces compétences. La raison constatée à partir de l'état des lieux de la direction de santé militaire et d'une enquête auprès de 50 responsables militaires est d'abord le manque de culture vétérinaire et ensuite, la méconnaissance des compétences vétérinaires dans l'armée. Toutefois, la décision réglementaire d'intégrer une spécialité vétérinaire a déjà été prise.

C'est pourquoi, cette étude évalue les besoins réels dans le but d'adapter les moyens en conséquence. La présence des vétérinaires ne trouvera sa justification que si le commandement exprime clairement ces besoins spécifiques par la création d'un service pérenne. Il reviendra aux vétérinaires de valoriser leurs compétences par leur savoir faire surtout en santé publique, domaine intégrant la démarche globale de protection de la santé du combattant.

**Mots clés : ARMEES / SERVICE VETERINAIRE / PROFESSION
VETERINAIRE / SANTE PUBLIQUE / SANTE ANIMALE /
SECURITE DES ALIMENTS / RESTAURATION COLLECTIVE /
CAMEROUN.**

Jury :

Président : Pr.

Directeur : M. François BOLNOT

Assesseur : M. Dominique GRANDJEAN

Invités :

Colonel Victor NNENGUE MONEBOULOU

Vétérinaire Principal Vincent ROUS

Adresse de l'auteur :

Mlle Corettie MEDJO BYABOT

9, Rue de la Plumerette

94000 CRETEIL

EVALUATION OF NEEDS FOR THE CREATION OF CAMEROON ARMY VETENARY SERVICE

Corettie MEDJO BYABOT

Summary :

The benefit of veterinarian skills within armed forces has been acknowledged with the participation of veterinarians in public health missions. However, many armies, like Cameroon army, do not have these skills yet. The reason of this lack has been identified through a study of the current situation and a survey with 50 military persons: it is the lack of culture and the ignorance of veterinarian skills. However, the regulatory decision to integrate a veterinary speciality within armed forces has already been taken. That is why, the objective of this study is to estimate the real needs in order to evaluate the means accordingly. The presence of veterinarians will only find its justification if the command clearly expresses these specific needs by the creation of a sustainable veterinary service. Finally, the veterinarians will have to promote their skills and know-how, especially in the veterinary public health field, domain integrating a global approach for the health protection of fighters.

**Keywords : ARMY / VETERINARY SERVICES / VETERINARIANS
/ PUBLIC HEALTH / ANIMAL HEALTH / FOOD SAFETY /
CATERING / CAMEROON.**

Jury :

Président : Pr.

Director : M. **François BOLNOT**

Assessor : M. **Dominique GRANDJEAN**

Guest :

Colonel **Victor NNENGUE MONEBOULOU**

Vétérinaire Principal **Vincent ROUS**

Author's address :

Mlle **Corettie MEDJO BYABOT**

9, Rue de la Plumerette

94000 CRETEIL (France)